



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 25 septembre 2016

Thomas Milic, Daniel Kübler

En collaboration avec Georg Lutz, Florence Lebert, Oliver Lipps

Lausanne, Aarau et Lucerne ; novembre 2016

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. Les rapports sont disponibles en allemand, en français et en italien. Les données les composant sont accessibles librement sur www.voto.swiss/fr.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORS (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr Daniel Kübler, directeur du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Dr Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr Oliver Lipps, FORS (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Dr des. Florence Lebert, FORS (florence.lebert@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Daniela Schempp, LINK (daniela.schempp@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic et Daniel Kübler, ZDA Aarau

En collaboration avec Georg Lutz, Florence Lebert et Oliver Lipps, FORS

Contact

VOTO, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss/fr

info@voto.swiss

Traduction

Trad8 Sàrl Agence de traduction (français), Francesco Papini (italien)

Citation du présent rapport

Milic, Thomas et Kübler, Daniel (2016). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 25 septembre 2016*. FORS, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
<i>Initiative « Economie verte »</i>	4
<i>Initiative « AVSplus : pour une AVS forte »</i>	4
<i>Loi sur le renseignement</i>	5
2. La participation	7
3. La formation de l'opinion	11
<i>L'importance des objets</i>	11
<i>Le moment de la décision et les difficultés rencontrées dans le processus de décision</i>	12
<i>L'information</i>	13
<i>La recherche d'informations</i>	14
4. Initiative « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »	16
<i>Le contexte</i>	16
<i>Le verdict des urnes</i>	16
<i>Les motivations</i>	18
<i>L'impact des arguments de vote</i>	21
5. Initiative « AVSplus : pour une AVS forte »	24
<i>Le contexte</i>	24
<i>Le verdict des urnes</i>	24
<i>Les motivations</i>	27
<i>L'impact des arguments de vote</i>	29
6. Loi sur le renseignement	32
<i>Le contexte</i>	32
<i>Le verdict des urnes</i>	32
<i>Les motivations</i>	35
<i>L'impact des arguments de vote</i>	36
Annexe	39
<i>Collecte des données</i>	39
<i>Représentativité de l'échantillon</i>	40
<i>Pondération</i>	40
<i>Inférence</i>	40
<i>Tableaux</i>	41

1. Les principaux résultats

Ni l'initiative « Economie verte » ni l'initiative « AVSplus » ne sont parvenues à mobiliser d'autres partis que ceux de la gauche et les Verts, quand bien même leurs principales revendications bénéficient du soutien d'une large tranche de la population. La crainte de conséquences économiques négatives et les préoccupations liées à sa mise en œuvre ont eu raison de l'initiative pour une économie verte, tandis que l'échec de l'initiative « AVSplus » s'explique principalement par le scepticisme manifesté à l'égard de son financement. En approuvant la loi sur le renseignement, les citoyennes et citoyens ont exprimé leur volonté de renforcer la sécurité, se montrant toutefois disposés, le cas échéant, à renoncer à une partie de leurs libertés individuelles. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative aux votations fédérales du 25 septembre 2016 menée auprès de 1575 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et l'institut de sondage LINK.

Initiative « Economie verte »

Les arguments contre l'initiative étaient bien trop nombreux aux yeux des votants pour que l'objet passe la rampe. Certains ont estimé que l'initiative nuirait à la place économique suisse ou entraînerait le renchérissement de certains produits. D'autres ont douté de sa mise en œuvre ou craint qu'elle ne leur impose ses diktats. D'autres enfin ont jugé que la Suisse en fait déjà suffisamment dans le domaine de la protection de l'environnement. Ces arguments négatifs cumulés ont eu raison de l'initiative. Pour les partisans de l'initiative par contre, c'est en premier lieu la protection de l'environnement qui a motivé leur choix. Malgré le net refus de l'objet, les principales propositions de l'initiative jouissent d'un capital de sympathie qui dépasse largement le camp de ses partisans. Près de deux tiers des votants se montrent en effet favorables à ce que l'économie contribue davantage à la protection de l'environnement et sont convaincus que l'avenir est aux technologies respectueuses de l'environnement.

Lors de la campagne, les partisans de l'initiative n'ont pas réussi à surmonter le clivage gauche-droite traditionnel qui s'observe en matière d'exigences environnementales. Rejetée clairement par les partis du centre de l'échiquier politique avec 70% de non, et même à hauteur de plus de 80% dans les rangs de la droite, l'initiative n'a obtenu la majorité qu'au sein des partis de gauche. Le vote n'y a par ailleurs pas été unanime, seuls les Verts lui ayant accordé une majorité supérieure à 80%, avec 87% de oui. Les socialistes et les Vert'libéraux n'ont en revanche été qu'environ deux tiers à déposer un oui dans les urnes. Les votants se sont prononcés différemment en fonction de leur niveau de formation et de leur âge : les jeunes et les titulaires d'un diplôme universitaire ont approuvé l'initiative en plus grand nombre que les personnes âgées et celles bénéficiant d'un faible niveau de formation.

Initiative « AVSplus : pour une AVS forte »

Quand bien même une large majorité des votants (69%) estime qu'une adaptation des rentes à l'augmentation du coût de la vie s'impose, l'initiative « AVSplus » a finalement été rejetée. La première raison tient aux doutes exprimés quant à son financement. Près de la moitié de tous les opposants ont cité spontanément cet argument comme principal motif de leur refus. A cela s'ajoute qu'un nombre important de partisans du non a estimé qu'une augmentation linéaire des rentes ne servirait justement à rien aux personnes qui en sont les plus dépendantes. Il convient toutefois de relever que l'AVS jouit d'un important capital de sympathie, en témoignent d'une part l'avis partagé par près de trois quarts de tous les votants selon lequel l'AVS serait le système de prévoyance vieillesse le plus sûr et d'autre part leur volonté de renforcer ce système au détriment des caisses de pension.

En dépit de la popularité dont jouit l'AVS tous partis confondus, le verdict des urnes a été marqué dans une large mesure par les oppositions entre la gauche et la droite. Les sympathisants du PS et du PES ont majoritairement approuvé l'initiative. Par contre, les partisans de toutes les autres formations politiques lui ont opposé un refus net, ceux du PLR en tête. Toutefois, il est intéressant de noter qu'un UDC sur trois a approuvé l'initiative. A l'inverse, près de 30% des membres du PS ont ignoré le mot d'ordre de leur parti et opté pour le « non ».

A l'approche du scrutin et de son verdict, l'on redoutait par ailleurs qu'un fossé ne sépare les générations. Ce fut certes le cas, mais son ampleur ne fut de loin pas aussi importante que ce qui avait été supposé un peu partout. Si les jeunes votants ont, comme prévu, refusé nettement le projet, les retraitées et retraités ne se sont par contre pas prononcés unanimement en faveur d'une hausse des rentes, bien au contraire : dans notre échantillon, ils ont même été une majorité – courte il est vrai – à rejeter l'initiative. On ne saurait dès lors parler de conflit intergénérationnel.

Loi sur le renseignement

La décision concernant la loi sur le renseignement a été influencée par la situation qui prévaut actuellement à l'échelle du globe en matière de sécurité. Une large majorité a considéré cette loi indispensable dans la lutte contre le terrorisme. L'argument selon lequel la Suisse doit se doter d'un service de renseignement fort pour garantir sa sécurité dans la lutte contre le terrorisme a fait mouche auprès de chaque partisan de l'initiative ou presque, faisant même basculer une courte majorité des opposants dans le camp du « oui ». A noter également que deux tiers de toutes les personnes interrogées sont prêtes à accepter certaines restrictions aux libertés individuelles aux fins de renforcer la sécurité.

L'ingérence disproportionnée dans la vie privée a constitué le principal motif de refus des opposants. Par ailleurs, l'efficacité de la nouvelle loi et son utilité ont souvent été mises en doute. Toutefois, la révision de la loi n'a été rejetée majoritairement qu'à l'extrême gauche de l'échelle gauche-droite. Dans les rangs de la gauche modérée et du PS en effet, la majorité des votants était favorable à cette révision. Outre l'appartenance politique, l'âge et la confiance à l'égard du Gouvernement ont également pesé dans la balance : plus les votants étaient âgés et avaient confiance dans le Conseil fédéral, plus ils ont été nombreux à approuver la loi.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 25 septembre 2016, le peuple suisse devait se prononcer sur les objets suivants :

- L'initiative « Economie verte » lancée par les Verts demandait une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources. L'initiative a été rejetée avec 63,6% de non.
- L'initiative populaire « AVSplus » demandait une hausse de 10% de toutes les rentes de vieillesse, actuelles et futures. L'objet a été refusé avec 59,4% de non.
- La loi fédérale sur le renseignement (LRens) prévoit un renforcement des activités de surveillance préventive déployées par le Service de renseignement de la Confédération. Lors du scrutin référendaire, l'objet a été accepté avec 65,5% de oui.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1575 votantes et votants entre le 27 septembre et le 14 octobre 2016. 821 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 435 en Suisse romande et 319 au Tessin. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 23,7 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition. La marge d'erreur est indiquée pour chaque valeur.

Un sondage scientifique exige une transparence totale. Aussi les rapports, questionnaires et données brutes sont-ils accessibles librement à des fins scientifiques sur www.voto.swiss/fr et sur le portail d'archives de FORS forsbase.unil.ch.

2. La participation

Avec des taux situés entre 42,6 et 43,1%¹, la participation au scrutin est restée légèrement en deçà de la moyenne de ces vingt dernières années. Les « suspects habituels » bien connus de la recherche sur la participation politique figurent également parmi les facteurs centraux de la participation à la votation du 25 septembre 2016, l'intérêt politique en tête. Les personnes qui manifestent un fort intérêt pour la politique ont davantage pris le chemin des urnes (71%) que les personnes n'éprouvant aucun intérêt (8%) ou qu'un intérêt limité pour la politique (22%). Rien de surprenant toutefois à ce que l'intérêt politique ait un impact sur la participation. En revanche, il est étonnant de constater que près d'un tiers des personnes qui s'intéressent en général beaucoup à la politique (29%) n'ont pas voté. L'âge compte également dans la participation et laisse apparaître un schéma connu que l'on retrouve lors d'élections standard² : les votants d'un certain âge se sont montrés nettement plus assidus que les jeunes votants – cependant, rappelons-le, dans les proportions habituelles. Rien n'indique toutefois que l'initiative « AVSplus » ait mobilisé fortement les retraités. Enfin, comme à l'ordinaire, les hauts revenus et les personnes de formation supérieure ont été surreprésentés dans l'électorat.

L'absence d'un véritable moteur pour inciter les électrices et électeurs à se déplacer aux urnes, comme ce fut le cas pour l'initiative de mise en œuvre le 28 février 2016, se reflète notamment dans la participation des personnes qui déclarent ne manquer en principe aucun scrutin et qui n'ont été elles-mêmes que 77% à voter. Ce chiffre tend ensuite à se réduire comme peau de chagrin lorsque la fréquence de participation diminue. Ainsi, 16% seulement des personnes qui indiquent prendre part à un scrutin sur deux environ se sont rendues aux urnes. En résumé, outre les électeurs qui votent par sens du devoir ou vont en principe aux urnes régulièrement en raison de leur intérêt marqué pour la politique, seul un nombre limité des votants sélectifs³ a pris part au scrutin.

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n ⁴	V de Cramer/marge d'erreur
Total	43	1575	
Age⁵			V = ,30***⁶
18 à 39 ans	27	351	+/-4,6
40 à 49 ans	35	256	+/-5,8
50 à 59 ans	44	335	+/-5,3
60 à 69 ans	64	264	+/-5,8
70 ans et plus	62	369	+/-4,9

¹ La participation a légèrement différé entre les trois objets.

² En ville de Saint-Gall, où il est possible de consulter les données du registre électoral, la différence de participation entre les personnes dans la septantaine et les 20-30 ans avoisine en moyenne 40 points de pourcentage.

³ La participation régulière a été définie comme la participation à au moins neuf scrutins possibles sur dix. Partant de cette définition, le collège électoral du 25 septembre 2016 était composé à 77% d'électrices et d'électeurs réguliers.

⁴ Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel la marge d'erreur a été calculée.

⁵ Dans le canton de Genève, les taux de participation aux votations fédérales sont indiqués par groupe d'âges (cf. https://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=17_03&dom=1) et se situent dans les fourchettes suivantes : entre 26,6% et 33,8% chez les 18-39 ans, entre 38,2% et 43% chez les 40-49 ans, entre 47,6% et 53,2% chez les 50-59 ans, entre 60,1% et 64,8% chez les 60-69 ans et entre 36,2% et 68,2% chez les plus de 69 ans.

⁶ Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille (Pr < ,001), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent (Pr < ,01) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent (Pr < ,05). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré de corrélation entre deux variables. Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Revenu équivalent ⁷			V = ,13**
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	34	343	+/-5,0
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	44	355	+/-5,2
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	44	309	+/-5,5
4 ^e quartile (> CHF 6300)	53	330	+/-5,4
Intérêt politique			V = ,39***
Pas du tout intéressé-e	8	105	+/-5,3
Plutôt pas intéressé-e	22	341	+/-4,4
Plutôt intéressé-e	50	834	+/-3,4
Très intéressé-e	71	292	+/-5,2

Il arrive également que les objets mobilisent les électeurs propres à l'un ou l'autre groupe. Suivant le thème de l'objet, il peut en résulter une surreprésentation de certains camps idéologiques au sein du collège électoral. La probabilité d'une mobilisation unilatérale d'un ou de plusieurs groupes est a priori moindre lors de votations « multipacks » étant donné que le peuple est amené à se prononcer simultanément sur plusieurs objets, et non pas sur un seul. Les taux de participation des différentes formations politiques ne mettent pas véritablement en exergue une mobilisation exceptionnelle de l'une d'elles. Les différences entre les partis politiques sont minimales – à tel point que le test du khi-carré ne s'est pas révélé significatif. En résumé, la couleur politique n'a eu aucune influence sur la participation.

Dans notre échantillon, les sympathisants du PLR et du PDC ont été les plus nombreux à voter, tandis que les membres du PS et de l'UDC ne se sont pas mobilisés en masse. Néanmoins, les différences de participation entre les adhérents des différents partis se situant souvent dans l'intervalle de confiance de chaque parti de référence, l'affirmation ci-dessus est à considérer comme une tendance.

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	43	1575	
Positionnement politique (0-10)			V = ,08
Tout à gauche (0-2)	51	98	+/-9,9
Gauche (3,4)	45	289	+/-5,7
Centre (5)	39	556	+/-4,1
Droite (6,7)	44	351	+/-5,2
Tout à droite (8-10)	49	175	+/-7,4

⁷ Le revenu équivalent net a été déterminé au moyen de l'échelle d'équivalence de l'OCDE basée sur la racine carrée de la taille du ménage (revenu du ménage ou valeur moyenne des catégories de valeurs de mesure divisée par la racine carrée arrondie de la taille du ménage). Quatre quartiles de revenus ont ensuite été définis sur cette base. Le coefficient de corrélation de rang de Spearman entre le revenu équivalent net rééchelonné et les valeurs originelles (revenu des ménages) est de ,86.

Sympathie politique		V = ,21***	
PLR	58	276	+/-5,8
PDC	55	144	+/-8,1
PS	43	289	+/-5,7
UDC	41	246	+/-6,1
PVL	49	57	+/-13
Les Verts	51	86	+/-10,6
Autre parti	40	124	+/-8,6
Aucun parti	28	353	+/-4,7

Les abstentionnistes se sont vu proposer diverses raisons pour expliquer leur non-participation. La réponse la plus fréquente a été, dans 50% des cas, un empêchement (exceptionnel). Il ne fait aucun doute que cette réponse traduit, chez bon nombre des personnes sondées, une tentative de satisfaire à certaines attentes sociales. En témoignent par exemple les 22% de personnes interrogées qui, bien qu'elles reconnaissent ne *jamais* voter⁸, ont indiqué avoir tout simplement eu un empêchement le 25 septembre. Un quart des sondés ont imputé leur non-participation à la trop grande complexité des objets de la votation. Ce motif a été cité particulièrement souvent dans les couches sociales peu scolarisées et au sein de la droite conservatrice. Le désintérêt pour les objets de la votation a expliqué relativement souvent la non-participation au scrutin (24%). Par contre, le fait que l'issue des votations ne changerait rien à la situation et qu'une seule voix ne permettait pas de faire une différence constituent des motifs d'abstention sans rapport avec les questions soumises au vote. Ces deux propositions, retenues par respectivement 21% et 22% des personnes interrogées, traduisent plutôt une méfiance fondamentale et un sentiment de lassitude vis-à-vis du système politique dans son ensemble. Le motif selon lequel une voix seule ne peut faire pencher la balance a été nettement plus plébiscité par les Romands (39%) que par les Alémaniques (16%). Le scepticisme exprimé à l'égard de l'influence personnelle sur la prise de décision politique n'est sans doute pas étranger au fait que les Romandes et les Romands, de par leur statut de minorité (linguistique) structurelle, ont plus souvent l'impression de ne pas être entendus que la majorité suisse alémanique. Aussi plausible que cette explication puisse paraître, elle ne s'applique que dans une moindre mesure à la Suisse italophone, pourtant minorité linguistique elle aussi. En effet, la part des personnes estimant que les résultats ne dépendaient pas de leur voix personnelle n'est guère plus élevée (20%) qu'en Suisse alémanique. Un constat s'impose toutefois pour les deux motifs d'abstention fondamentaux : ils ont été nettement plus souvent retenus par les personnes qui ne font pas confiance au gouvernement que par celles qui accordent leur confiance au Conseil fédéral. Ainsi, 37% de celles et de ceux qui se montrent méfiants à l'égard du gouvernement⁹ ont partagé l'avis que les votations ne peuvent rien changer de toute façon, un argument auquel 13% seulement des personnes accordant une large confiance au gouvernement se sont ralliées. Bien que la question n'ait pas été posée explicitement, il est probable que cette méfiance à l'égard de la démocratie directe dans son ensemble (« les votations ne peuvent rien changer de toute façon ») soit directement liée au doute exprimé par ces citoyennes et citoyens quant à la mise en œuvre subséquente, par le gouvernement et le Parlement, des décisions populaires. Leur scepticisme est, rappelons-le, de nature fondamentale. Et c'est la raison pour laquelle ces personnes ne votent pour ainsi dire jamais ou presque : dans aucun autre groupe, la participation des personnes qui déclarent

⁸ Nombre de cas (n)=61.

⁹ Ont été classées dans cette catégorie, les personnes ayant attribué au gouvernement une note entre 0 et 5 sur l'échelle de confiance. Dans l'absolu, il serait encore plus révélateur de savoir ce que les personnes qui n'accordent qu'une *confiance très limitée* au Conseil fédéral (note entre 0 et 2) pensent des votations. Dans ce groupe, la part d'« électeurs désabusés par le système » dans l'échantillon atteint même 65%. Toutefois, le nombre de cas est si faible (n=26) qu'il n'autorise pas une généralisation du résultat.

qu'elles ne se déplaceraient jamais ou qu'à une seule reprise si dix votations étaient organisées n'est aussi élevée (38%) que chez les « électeurs déçus par le système ».¹⁰

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	50
Objets de la votation trop compliqués	25
Désintérêt pour les objets de la votation	24
Indécision	21
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	21
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	22
Le résultat de la votation était clair	22

Le nombre d'abstentionnistes est de 515. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

¹⁰ Parmi les personnes qui n'ont pas pris part au scrutin du 25 septembre 2016, 11% indiquent que si dix votations étaient organisées, elles ne participeraient à aucune ou qu'à une tout au plus.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes sondées ont été priées de situer, sur une échelle de 0 (« aucune importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que représentaient pour eux personnellement les objets soumis au vote. En moyenne, c'est l'initiative « AVSplus » qui s'est révélée la plus importante, suivie par la loi sur le renseignement et – assez loin derrière – l'initiative « Economie verte ». L'importance accordée par les personnes interrogées est donc inversement proportionnelle à la résonance médiatique des objets. En effet, dans le classement établi par l'institut de recherche sur le domaine public et la société *fög* au sujet de l'intensité de la couverture médiatique¹¹, l'initiative « Economie verte » pointait au premier rang, d'une courte tête, l'initiative « AVSplus » n'arrivant qu'en troisième et dernière position.

L'initiative « AVSplus » a moins passionné les jeunes votants (18-29 ans) (note moyenne=6,0) que leurs aînés. Pour bon nombre d'entre eux il est vrai, la prévoyance vieillesse est reléguée dans un lointain avenir, raison pour laquelle ils se sont sentis naturellement moins concernés que les électrices et électeurs plus âgés. Cependant, la question de l'émergence (éventuelle) d'un « fossé générationnel » sur la question de l'AVS a été largement débattue durant la campagne de votation. Si bien que les sections jeunes d'un certain nombre de partis ont appelé leurs (jeunes) adhérents à se rendre aux urnes pour empêcher une répartition des charges inéquitables à leurs yeux. Toutefois, ces efforts ne se reflètent guère dans l'importance accordée à l'initiative « AVSplus » par les jeunes votants. Les bénéficiaires d'une rente AVS eux non plus n'ont pas prêté beaucoup plus d'importance à l'objet (7,2) que le reste des votants (7,0). Ce sont plutôt les personnes *proches* de la retraite ou à *peine* retraitées (60-69 ans : 7,6) qui se sont senties les plus concernées par l'initiative.

L'initiative « Economie verte » s'est vu accorder une importance personnelle élevée en particulier dans le camp de la gauche¹², tandis qu'à droite, l'intérêt rapporté était plutôt faible (valeurs moyennes entre 5,3 et 5,7). La loi sur le renseignement (LRens), dans laquelle il était aussi et surtout question de surveillance numérique, a recueilli des valeurs légèrement supérieures auprès des adeptes d'Internet¹³ (7,5) qu'auprès des autres. Toutefois, la position vis-à-vis de l'armée a davantage pesé sur l'intérêt témoigné à cet objet : les partisans de l'armée lui ont attribué nettement plus d'importance (7,5) que ses détracteurs (6,6). Si la LRens ne concernait pas l'armée à proprement parler, elle portait sur les compétences du Service de renseignement ainsi que sur la sécurité extérieure et intérieure – et donc implicitement aussi sur l'évaluation de la menace terroriste. Les partisans d'une armée forte ont manifestement porté sur cette dernière un regard différent que les opposants à l'armée.

¹¹ <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/dossier.html#3> (en allemand)

¹² L'initiative a obtenu une note d'importance de 7,1 dans les rangs de l'extrême gauche et de 6,9 au sein de la gauche modérée.

¹³ La classification dans cette catégorie a été établie sur la base de la question concernant le mode d'information privilégié en matière de politique (en ligne ou hors ligne).

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets (part de l'importance en % des votants)

Degré d'importance	« Economie verte »	« AVSplus »	Loi sur le renseignement
Très faible (0,1)	5	3	2
Faible (2-4)	20	12	12
Moyenne (5)	16	11	12
Grande (6-8)	42	44	47
Très grande (9,10)	17	30	27
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	6,1 (1041)	7,1 (1051)	7,0 (1031)

Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés.

Le moment de la décision et les difficultés rencontrées dans le processus de décision

Les personnes sondées ont été invitées à préciser, pour chaque objet, à quel moment elles ont pris leur décision et dans quelle mesure leur choix s'est avéré difficile.

Près de la moitié de tous les participants ont indiqué avoir arrêté leur choix dès le début pour chacun des trois objets. La plus forte tendance à une décision précoce concerne le vote sur l'initiative « AVSplus », où à peine plus d'une personne sur dix (13%) a avoué s'être décidée au dernier moment. Cette proportion atteint 19% pour l'initiative « Economie verte » et 20% pour la LRens.

Aucun des trois objets ne semble avoir essuyé de revirements spectaculaires dans la dernière ligne droite de la campagne, d'autant que le nombre de personnes dont la décision était claire depuis le début représente plus du double de celles qui se sont forgé leur opinion à la dernière minute. L'enquête révèle par ailleurs qu'aussi bien les convaincus de la première heure (62%) que les décideurs de dernière minute (69%) ont rejeté massivement l'initiative pour une économie verte. Si l'on considère les réponses concernant le moment de la décision comme un indicateur de l'évolution de la formation des opinions, force est de constater que l'initiative « Economie verte » a très vite été vouée à l'échec.

Tableau 3-2 : moment de la décision (en % des votants, n compris entre 1004 et 1025)

Moment de la décision	« Economie verte »	« AVSplus »	Loi sur le renseignement
Dès le début	48	50	49
Pendant la campagne	33	37	31
Au dernier moment	19	13	20
Total	100	100	100

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « Ne sait pas » (max. 0,5%) n'ont pas été prises en compte.

La décision concernant l'initiative « AVSplus » a été la plus simple aux yeux des votants. 83% ont indiqué n'avoir pas rencontré de véritables difficultés avec cette question. Ce pourcentage élevé trouve son explication dans la relative simplicité de la revendication matérielle de l'initiative (hausse de 10% des rentes). Par contre, l'initiative « Economie verte », laquelle renfermait des concepts autrement plus complexes comme l'« empreinte écologique » et le nombre d'« équivalents planètes », a causé nettement plus de tracas aux participants. Ils ont été près d'un tiers (34%) à concéder avoir eu du mal à prendre leur décision au sujet de cette initiative.

Le processus de décision relatif à l'initiative « AVSplus » a révélé des différences entre les générations : la décision a été particulièrement aisée pour les votants âgés, notamment les 60-69 ans. La plupart d'entre eux (95%) ont indiqué n'avoir eu aucun mal à arrêter leur choix. Les 18-29 ans ont éprouvé davantage de difficultés sur ce point (décision aisée pour 69%). Compte tenu de la situation particulière – le chef du département compétent, le conseiller fédéral socialiste Alain Berset, avait recommandé de rejeter cette initiative de gauche –, on aurait pu imaginer que les sympathisants du PS aient été davantage tiraillés entre le oui et le non que les partisans des autres formations politiques. Aucune preuve empirique ne vient toutefois corroborer cette hypothèse. Les sympathisants du PS n'ont pas rapporté avoir eu fondamentalement plus de peine que les membres des autres partis à se prononcer sur l'initiative « AVSplus ». Le constat vaut aussi pour les partisans de l'UDC, généralement favorables aux mesures qui touchent aux retraites et dont le parti préconisait le non : cette contradiction n'a ici encore pas été de nature à compliquer leur choix.

Tableau 3-3 : difficulté à se décider (en % des votants, n compris entre 1030 et 1050)

Difficulté à se décider	« Economie verte »	« AVSplus »	Loi sur le renseignement
Décision plutôt aisée	64	83	71
Décision plutôt compliquée	34	17	28
Aucune indication, ne sait pas	2	<1	<2
Total	100	100	100

L'information

Il n'est pas simple de mesurer le niveau d'information propre à un objet. Nous avons pour ce faire développé un indice sur la base d'une estimation des connaissances sur chaque objet.

L'initiative « AVSplus » s'est révélée être l'objet dont les votants se souvenaient le mieux et pour lequel ils sont parvenus à justifier le mieux leur décision au plan du contenu. Nous en déduisons donc que c'est sur cet objet qu'ils étaient les mieux informés. Il est probable que la simplicité de la demande formulée concrètement par l'initiative « AVSplus » d'une part et, pour bon nombre de personnes – en particulier les retraités –, son rapport concret avec la vie de tous les jours d'autre part y soient également pour quelque chose. Pour la loi sur le renseignement comme pour l'initiative « Economie verte », le contexte était tout autre, ce qui expliquerait que les électrices et électeurs aient eu plus de mal à se faire une idée générale de leur teneur respective.

Tableau 3-4 : connaissances spécifiques à chaque objet (en % des votants, n = 1060)

Niveau d'information	« Economie verte »	« AVSplus »	Loi sur le renseignement
Très bas (0 point)	6	1	5
Plutôt bas (1 point)	16	5	7
Plutôt élevé (2 points)	42	24	39
Très élevé (3 points)	37	69	49
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique	2,1	2,6	2,3

Les résultats ont été pondérés. L'indice relatif à l'information spécifique à chaque objet¹⁴ se compose de la question sur les objets de la votation et de celle sur les raisons. Il a été déterminé comme suit : les personnes qui ont réussi

¹⁴ L'indice d'information relatif à l'initiative « Economie verte » a été comparé à l'intérêt politique à des fins d'évaluation de la validité de critère. La corrélation entre l'information et l'intérêt politique est élevée. Le coefficient de corrélation de rang de Spearman se monte à ,41.

à citer chaque objet de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué à la question portant sur les raisons en l'absence d'une vraie réponse (ne sait pas ou aucune indication). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond – indépendamment de leurs explications nuancées – ont reçu deux points. En conséquence, un total de trois points maximum était possible. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

La recherche d'informations

Nous avons proposé aux personnes sondées un certain nombre de sources d'information en leur demandant de nous indiquer dans quelle mesure elles recourent à chacune d'elles.

Les sources d'information les plus utilisées sont les articles de journaux et la brochure informative gratuite de la Confédération (« livret d'explications du Conseil fédéral »), à hauteur de respectivement 93% et 92%. A noter toutefois que le livret du Conseil fédéral a été utilisé de manière plus intensive¹⁵ que les articles de journaux. Les émissions sur la votation diffusées à la télévision ont également été appréciées des votants. Huit participants sur dix environ (81%) ont rapporté avoir regardé de telles émissions avant le scrutin. Outre les médias traditionnels, les courriers de lecteurs dans les journaux ou les commentaires de lecteurs sur les forums en ligne figurent parmi les sources d'information privilégiées, avec un taux d'utilisation de 61%. Les sondages sont également pris en considération : 55% des participants ont indiqué s'y être référés pour se forger une opinion. Comme à l'accoutumée, les nouveaux médias sociaux comme Twitter et Facebook pointent en queue de classement des sources d'information. Leur taux d'utilisation (24%) se situe par ailleurs nettement en deçà de celui des médias traditionnels. Ce constat ne signifie toutefois pas que les nouveaux médias n'ont eu aucune influence sur le comportement aux urnes. Les messages transmis sur ces canaux d'information sont parfois repris par d'autres médias et jouissent alors d'une diffusion à large échelle. Cependant, leur influence *directe* sur les votants peut être qualifiée de relativement modeste au regard du taux d'utilisation.

L'étude ne donne pratiquement aucune indication quant au fait que l'utilisation de certaines sources d'information ait prédéterminé ou non la décision des votants. L'on aurait par exemple pu penser que le camp des partisans de l'« Economie verte », par nature favorable aux nouvelles « technologies vertes », glanerait des voix principalement via les médias sociaux. Or les votants ayant mis à profit ces canaux n'ont pas été beaucoup plus nombreux à approuver l'initiative (41%) que ceux n'y ayant pas eu recours (35%). Dans notre échantillon, il ressort que les utilisatrices et utilisateurs de médias sociaux ont approuvé l'initiative « AVSplus » à une courte majorité (51%) alors qu'elle a été rejetée en masse par les autres (37% d'opinions favorables). Ce résultat est d'autant plus surprenant que l'objet a moins séduit les jeunes votants – pourtant nettement plus enclins que leurs aînés à se servir des médias sociaux – que les votants âgés.

¹⁵ Les personnes ayant indiqué *ne pas avoir utilisé du tout* la source d'information en question n'ont pas été prises en compte dans la mesure de l'intensité d'utilisation.

Tableau 3-5 : utilisation des médias (en % des votants, n compris entre 1022 et 1060)

Sources d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	93	6,5
Livret d'explications du Conseil fédéral	92	7,2
Emissions sur la votation à la télévision	81	6,2
Journaux ou prospectus de votation	69	5,4
Annonces dans les journaux	68	4,6
Emissions sur la votation à la radio	64	5,5
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	61	5,1
Pages d'actualités sur Internet	55	5,2
Sondages	55	4,3
Affiches dans la rue	55	3,8
Informations sur le lieu de travail	34	4,3
Films et vidéoclips sur Internet	25	3,7
Médias sociaux comme Facebook ou Twitter	24	3,7

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

La question portant sur les sources d'information privilégiées en matière de politique – en ligne ou hors ligne – a révélé que 72% des personnes interrogées préfèrent les médias traditionnels (hors ligne). 19% ont indiqué utiliser les deux canaux à égalité, alors que 9% des votants s'informent sur la politique plutôt via Internet.

La votation a fait l'objet d'intenses discussions, du moins parmi les personnes interrogées. Ainsi, 6% ont indiqué avoir discuté quotidiennement des objets soumis au vote et 36% plusieurs fois par semaine.

Tableau 3-6 : fréquence des discussions avant le scrutin (en % des votants, n = 1060)

Fréquence des discussions	Taux en %
Tous les jours	6
Plusieurs fois par semaine	36
A peu près une fois par semaine	34
Moins qu'une fois par semaine	17
Jamais	8
Total	100

Les résultats ont été pondérés. Remarques : les réponses « Ne sait pas » (0,3% de tous les votants) n'ont pas été prises en compte dans le tableau. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

4. Initiative « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »

Le contexte

Le parti écologiste suisse (Les Verts) a déposé l'initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources » à l'automne 2012. Celle-ci demandait que la Confédération, les cantons et les communes mettent en place une économie durable, fondée sur une gestion efficiente des ressources. Elle prévoyait concrètement dans les dispositions transitoires la réduction, d'ici à 2050, de l'« empreinte écologique »¹⁶ de la Suisse à un niveau qui, après extrapolation à la population mondiale, ne dépasserait pas un équivalent planète. Jugeant cet objectif trop ambitieux, le Conseil fédéral a envisagé un contre-projet indirect, que le Parlement a cependant rejeté. Outre l'appui des Verts, à l'origine du texte, l'initiative a pu compter sur le soutien du PS, du PVL et du PEV¹⁷ ainsi que des organisations de protection de l'environnement. Le Conseil fédéral et le Parlement ont pour leur part rejeté l'initiative : le Conseil national par 128 voix contre 62, le Conseil des Etats par 31 voix contre 13.

Le peuple a rejeté l'initiative par 63,6%. A l'exception du canton de Genève, tous les cantons ont refusé l'initiative.

Le verdict des urnes

Comparativement aux critères politiques (cf. à ce sujet le paragraphe suivant), les facteurs socio-démographiques ont joué un rôle mineur dans la décision de vote. L'âge fait figure d'exception : dans le groupe des 18-39 ans de notre échantillon, l'initiative a obtenu une courte majorité. Dans les autres groupes d'âges par contre, elle a essuyé un net refus. Le niveau de formation a lui aussi pesé sur le comportement de vote, la probabilité d'un oui à l'initiative augmentant de manière significative avec une formation universitaire ou de niveau HES. Ainsi, le taux d'approbation parmi les titulaires d'un diplôme universitaire ou HES a atteint 48%. L'utilisation d'Internet était également corrélée à la décision de vote. L'initiative a ainsi joui d'une plus forte popularité auprès des usagers d'Internet qu'auprès des personnes privilégiant majoritairement les sources d'information politique hors ligne. Si ces trois critères socio-démographiques (âge, niveau de formation et utilisation d'Internet) se recoupent parfois, l'influence de chaque critère pris séparément demeure importante même dans le cadre d'une analyse multivariée.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs¹⁸)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer/marge d'erreur
Total	36	927	
Age			V = ,19***
18 à 39 ans	51	151	+/-8,0
40 à 49 ans	38	140	+/-8,0
50 à 59 ans	34	191	+/-6,7
60 à 69 ans	40	193	+/-6,9
70 ans et plus	24	252	+/-5,3

¹⁶ Il s'agit d'un indicateur permettant de mettre en évidence l'impact de la consommation sur l'environnement.

¹⁷ Le PDC Genève et le PBD Vaud ont également approuvé l'initiative.

¹⁸ Le présent tableau, comme les analyses ci-après, tient compte exclusivement des votants effectifs. Sont considérés comme tels dans notre enquête les participants qui se rappelaient de leur décision et n'ont pas voté blanc.

Niveau de formation (diplôme)			V = ,17***
Sans formation post-obligatoire	27	91	+/-9,1
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	350	+/-5,0
Maturité/formation professionnelle supérieure	30	206	+/-6,3
Haute école spécialisée/université/EPF	48	256	+/-6,1
Formation de l'opinion politique			V = ,18***
Majoritairement en ligne	46	85	+/-10,6
Les deux à égalité	52	152	+/-7,9
Majoritairement hors ligne	31	683	+/-3,5

Aucun des trois objets soumis au vote le 25 septembre 2016 n'a connu une polarisation gauche-droite aussi marquée que l'initiative pour une économie verte. Alors que les partisans de l'extrême gauche l'ont approuvée à 84%, ils n'étaient que 19% dans les rangs de l'extrême droite. Mais pour qu'une initiative lancée par la gauche passe la rampe, elle doit pouvoir bénéficier du soutien unanime de tous les partis de gauche. Or au sein de la gauche modérée, le taux d'approbation n'a guère atteint que 62%. Quant aux votants qui se situent au centre ou modérément à droite, ils ont rejeté massivement l'initiative par respectivement 70% et 82% de non. La situation est identique au niveau des sympathisants des différents partis : les partisans de l'UDC et du PLR ont rejeté très nettement l'initiative à hauteur de respectivement 88% et 89%, tandis que près de neuf adhérents des Verts sur dix (87%) ont soutenu l'initiative de leur parti. En revanche, il convient de qualifier de plutôt modéré l'appui des sympathisants du PS, 63% d'entre eux ayant approuvé l'initiative.

Durant la campagne, les partisans de l'initiative ont tenté à plusieurs reprises de briser le modèle de conflit « protection de l'environnement vs prospérité » qui s'applique généralement à ce type d'objets, en rappelant que l'initiative n'était pas de nature à menacer l'économie mais qu'elle lui serait au contraire profitable. Ces efforts de persuasion n'ont porté leurs fruits que dans une certaine mesure, car en définitive, les personnes davantage préoccupées par la prospérité que par l'environnement ont, comme à l'ordinaire, balayé l'initiative écologiste (85% de non). Une autre ligne de fracture est apparue, dès la campagne, entre régulation du marché et concurrence. Près de deux tiers (65%) des personnes favorables à une intervention de l'Etat dans l'économie ont accepté l'initiative, alors que ce taux n'était que de 25% parmi les partisans d'une concurrence accrue.

Le dimanche de la votation a mis au jour un fossé linguistique, peu profond certes, mais qui mérite tout de même d'être signalé. Il est intéressant de souligner que les Romands se sont davantage montrés favorables à l'initiative que les Alémaniques. Or par le passé, la tendance était généralement inversée sur les questions de politique environnementale. Les critères socio-démographiques ne sauraient à eux seuls expliquer pourquoi la Suisse romande a voté plus « écologiste » que la Suisse alémanique. Pour comprendre, il convient de se pencher également sur les motivations et la position à l'égard des arguments (cf. à ce propos les paragraphes ci-après). Cependant, il apparaît que la raison ne semble guère tenir dans le fait que les Romands attachent de manière générale davantage d'importance à la protection de l'environnement que les Alémaniques. La proportion des personnes qui, dans le doute, font passer la croissance économique avant la protection de l'environnement, est – comme d'habitude – plus élevée en Romandie (23%) qu'en Suisse alémanique (16%)¹⁹. Pour autant, l'influence de la conscience écologique sur le comportement est plus marquée en Suisse romande qu'outre-Sarine : les Romandes et Romands qui se soucient davantage de l'environnement que du maintien (ou de l'augmentation) des richesses ont voté plus résolument « oui » que leurs homologues alémaniques. En

¹⁹ Parallèlement, la proportion d'ardents défenseurs de l'environnement est aussi plus élevée en Suisse romande (39% contre 35%). Ces pourcentages se rapportent exclusivement aux votants. Cependant, les différences avec les non-votants sont infimes dans les deux régions linguistiques.

outre, les Romands et Alémaniques de gauche ont approuvé l'initiative dans une mesure à peu près identique alors qu'au centre, des différences importantes sont à relever (41% de oui en Suisse romande contre 26% en Suisse alémanique).

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères cognitifs et politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer/marge d'erreur
Total	36	927	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,44***
Tout à gauche (0-2)	84	69	+/-8,6
Gauche (3,4)	62	193	+/-6,8
Centre (5)	30	297	+/-5,2
Droite (6,7)	18	217	+/-5,1
Tout à droite (8-10)	19	108	+/-7,4
Sympathie politique			V = ,50***
PLR	11	190	+/-4,4
PDC	22	92	+/-8,5
PS	63	184	+/-7,0
UDC	12	142	+/-5,3
PVL	63	42	+/-14,6
Les Verts	87	57	+/-8,7
Autre parti	47	70	+/-11,7
Aucun parti	43	150	+/-7,9
Position : protection de l'environnement accrue vs prospérité			V = ,40***
Protection de l'environnement plus importante	62	344	+/-5,1
Position mitigée	25	404	+/-4,2
Prospérité plus importante	15	143	+/-5,9
Position : intervention étatique vs concurrence			V = ,28***
Davantage d'interventions de l'Etat	65	158	+/-7,4
Position mitigée	37	363	+/-5,0
Davantage de concurrence	25	357	+/-4,5

Les motivations

Pour connaître les motivations des votants, nous avons demandé aux personnes interrogées ce qui a dicté leur décision. La principale raison à la base de l'adoption de l'initiative était la protection de l'environnement. 41% des partisans de l'initiative ont avancé essentiellement des arguments écologistes (comme première réponse), c'est-à-dire que, jugeant important d'accorder plus de place à la protection de l'environnement, ils ont axé leur décision sur cet objectif. Parmi les déclarations d'ordre général qui entrent dans cette catégorie, l'on peut citer notamment l'argument selon lequel nous ne disposons que d'une seule planète et que nous devons en prendre soin, mais aussi d'autres commentaires nuancés ou plus concrets se rapportant par exemple dans le détail aux énergies

renouvelables, etc. Sont également classées parmi les motivations liées à la protection de l'environnement, les déclarations en faveur d'une gestion plus efficiente ou plus réfléchie de nos ressources naturelles (12% des premières réponses) et celles des personnes qui considèrent leur choix comme un geste en faveur des générations futures (7%). En tout, 60% des votants ont donc accepté l'initiative dans le but de contribuer explicitement à protéger l'environnement. Bien que sans doute mus par le même dessein, 9% ont glissé un oui dans les urnes principalement pour des considérations économiques.²⁰ En d'autres termes, ils ont conclu que l'initiative ne nuisait nullement à l'économie et qu'elle lui était au contraire favorable notamment en cela qu'elle préparait la Suisse aux technologies du futur.

Une part non négligeable des votants (12%) a fait valoir des arguments très généraux, sans véritablement aborder le contenu concret de l'objet. Les réponses du type « J'ai la fibre verte », « C'est une bonne idée » ou encore « L'initiative va dans la bonne direction » en sont quelques exemples. Certains ont par ailleurs concédé que, bien qu'ils ne fussent pas totalement convaincus par l'initiative, ils ont finalement opté pour le oui au regard du contexte, persuadés de l'échec de l'initiative dans les urnes. D'autres (8%) voulaient manifestement faire preuve d'exemplarité. Ainsi, certaines réponses présentaient un caractère directionnel évident (« On se doit de faire un geste pour l'environnement », « On doit montrer la voie aux politiques »). D'autres en revanche soulignaient la nécessité d'agir enfin (« Il est urgent de prendre des mesures »). Très peu ont associé l'initiative à un bénéfice accru pour les consommateurs, par exemple en considérant que l'initiative – pour reprendre les arguments des initiateurs – obligerait les entreprises à commercialiser des produits plus durables. Cette motivation n'a guère été citée, même en deuxième réponse.

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Motifs d'approbation				
Protection de l'environnement	41	140	54	185
Gestion efficiente des ressources	12	41	18	62
Engagement vis-à-vis des générations futures	7	23	10	33
Bénéfice économique	9	32	18	62
Réponses générales (« Bonne idée », « On doit le faire », etc.)	12	40	15	53
Montrer l'exemple	8	29	14	48
Bénéfice pour les consommateurs	1	3	2	6
Recommandations	5	16	7	25
Autre	0	0	1	4
Confusion	2	6	2	6
Ne sait pas / pas de réponse	4	14	4	14
Total	100	344	145	498

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

²⁰ On peut supposer que parmi les personnes favorables à l'initiative pour son effet stimulant sur les nouvelles technologies, nombreuses sont celles qui ne l'ont pas acceptée pour cette *seule et unique* raison.

Wolf Linder écrit un jour que le proverbe allemand « Un lièvre ne peut pas tenir contre une meute »²¹ s'appliquait souvent aux objets soumis à votation. De fait, les raisons à l'origine de l'échec de l'initiative étaient nombreuses. *Seuls* 17% des votants (premières réponses)²² ont ainsi craint que l'économie n'en pâtisse, un taux étonnamment bas. Il est vrai que les motivations économiques jouent toujours un rôle crucial lors des votes en lien avec l'environnement. Or dans le cadre de l'initiative « Economie verte », seule une minorité s'est servie de cet argument pour *justifier* son vote négatif. La différence entre les régions linguistiques sur ce point est intéressante : alors qu'un opposant suisse alémanique sur cinq craignait des conséquences économiques négatives, un Romand sur dix seulement partageait cette peur.

Aux yeux de 15% des votants, l'initiative paraissait trop ambitieuse ou non transposable. Cependant, contrairement aux personnes ayant jugé l'objet trop radical et trop extrême (9%), ces 15% n'ont en général pas exprimé d'avis négatifs à l'égard des objectifs de l'initiative. Beaucoup ont par exemple précisé que, *sur le principe*, ils adhéraient à cet appel à un plus grand respect de l'environnement, mais que les objectifs de l'initiative relevaient de l'utopie²³. 9% des opposants redoutaient que l'initiative ne mette les citoyens sous tutelle. Enfin, 8% ont estimé que la Suisse promeut déjà suffisamment la protection de l'environnement, tandis que 3% ont partagé l'avis que la Suisse ne peut à elle seule lutter contre la pollution de la planète.

D'autres réponses sans rapport avec l'initiative ou très générales ont également été formulées : 14% ont ainsi avoué avoir suivi une recommandation – en particulier celle du Conseil fédéral. Certaines personnes ont concédé avoir basé leur décision sur une idée « négative », arguant qu'elles refusent en général les initiatives des Verts. Enfin, 8% ont avancé des arguments très généraux, alors qu'une personne sur dix n'était pas ou plus en mesure d'expliquer son refus.

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	N	en %	n
Motifs de refus				
Préjudice pour l'économie	17	87	26	128
Faisabilité, applicabilité	15	75	22	109
Trop extrême	9	46	11	53
Recommandations	14	70	18	89
Mise sous tutelle des consommateurs	9	43	14	68
La Suisse en fait assez	8	41	10	51
La Suisse ne peut sauver à elle seule la planète	3	15	6	31
Autre rapport avec l'environnement	3	13	5	23
Réponses générales	8	41	12	62
Autre	3	15	4	21
Confusion	<1	1	<1	2
Ne sait pas / pas de réponse	10	51	10	51
Total	100	498	138	688

²¹ Citation originale : « *Viele Hunde sind des Hasen Tod* », Linder, Wolf (1999). *Schweizerische Demokratie. Institutionen, Prozesse, Perspektiven*. Berne, Stuttgart, Vienne : Verlag Paul Haupt. Page 255.

²² Sauf indication contraire expresse, les pourcentages indiqués se réfèrent systématiquement aux premières réponses.

²³ La limite avec les personnes ayant clairement affirmé que l'initiative était trop radicale n'est évidemment pas nette. En matière de protection de l'environnement précisément, il ne faut jamais négliger non plus l'effet de désirabilité sociale. Néanmoins, nous avons séparé ces deux types de réponses.

Les résultats sont pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Pour chaque objet, les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'ils étaient invités à approuver ou à rejeter (tableau 4.5).

Un premier examen des taux d'approbation de ces différents arguments révèle que l'initiative jouissait d'un important capital de sympathie. Les trois arguments favorables proposés ici ont tous recueilli le soutien de près de deux tiers de l'ensemble des votants. De toute évidence, les arguments contre l'initiative semblent pourtant avoir prévalu, ou alors les citoyens ont estimé que les revendications de l'initiative, toutes souhaitables qu'elles fussent, relevaient de l'utopie.

Le premier argument, selon lequel les technologies propres appartiennent à l'avenir et l'initiative permet à la Suisse de se positionner dans ce secteur, faisait voler en éclats – de l'avis des partisans – l'éternelle opposition entre protection de l'environnement et croissance économique, les deux étant parfaitement compatibles selon le message central véhiculé par l'argument « clean tech ». Dans les faits, une forte majorité des votants (65%) a adhéré à cette idée. Mais pourquoi alors l'initiative n'a-t-elle pas passé la rampe ? Tout d'abord, il convient de souligner que cet argument laissait entrevoir des répercussions économiques positives *dans le futur* que d'aucuns n'avaient peut-être pas forcément envie d'*attendre*. Ensuite, les motivations des partisans des technologies propres qui ont fini par voter « non » ne permettent de répondre qu'en partie à la question ci-dessus : nombre d'entre eux ont suivi les recommandations des partis et associations (17%) ou se montraient sceptiques quant à la mise en œuvre de l'initiative (17%). Dans le même temps, certains défenseurs des « clean tech » ont rejeté l'initiative pour des raisons *économiques* (15%). Si ce raisonnement peut paraître contradictoire, il ne l'est pas obligatoirement. Peut-être ces personnes ont-elles estimé que l'initiative profiterait à une certaine branche économique mais qu'elles n'en ressentiraient pas elles-mêmes les bienfaits.

Le fossé linguistique entre Romands et Alémaniques a surpris les observateurs politiques dès le dimanche du scrutin. L'analyse du comportement de vote en fonction de critères sociaux et politiques ainsi que des opinions a révélé que la place généralement plus importante accordée à l'environnement en Suisse romande ne saurait expliquer ce déséquilibre. La raison semble résider ailleurs : les motivations invoquées montrent que la crainte de préjudices économiques était sensiblement plus marquée en Suisse alémanique qu'en Romandie. L'analyse des arguments vient corroborer ce constat. En effet, un argument a débouché sur une différence de taille entre les deux régions linguistiques, à savoir l'argument selon lequel l'avenir est aux technologies propres et l'initiative permet à la Suisse de se positionner dans ce secteur. En Suisse romande, 81% des votantes et votants ont appuyé ce message, un pourcentage qui n'a guère atteint que 59% en Suisse alémanique. En conclusion, l'initiative semble dans l'ensemble avoir moins été associée à des répercussions négatives pour la place économique suisse en Romandie qu'outre-Sarine. Au contraire, un nombre conséquent de votants romands espéraient que l'initiative entraînerait des conséquences économiques *positives* dans un avenir proche.

Le deuxième argument en faveur de l'initiative portait sur l'opposition entre régulation du marché et libre concurrence. Selon celui-ci, une plus grande contribution de l'économie à la protection de l'environnement passait par l'acceptation de l'initiative. 64% des votants ont souscrit à cet argument. Dans le camp des défenseurs de l'initiative, ils ont été 95% à le faire, et même 47% parmi les opposants. Il est toutefois révélateur de constater que 57% des personnes qui demandent que l'Etat n'intervienne pas ou moins sur le marché souhaitent contraindre l'économie à contribuer davantage à la protection de l'environnement.

Le troisième argument « pour » a lui aussi recueilli une large adhésion. Ainsi, 64% ont accepté l'idée que l'initiative obligerait les entreprises à fabriquer des produits de longue durée, ce dont profiteraient en fin de compte les consommatrices et consommateurs. Or, comme l'a d'ores et déjà révélé l'analyse des motivations, cet argument n'a guère influé sur la décision de vote. Aucune personne ou presque ne l'a invoqué spontanément pour motiver son vote positif.

L'impact négatif de l'initiative sur l'économie a suscité la controverse et donné lieu à d'intenses discussions, un sort que connaissent en général toutes les initiatives – aussi bien celles de la gauche qui revendiquent un renforcement des mesures de protection de l'environnement que celles de la droite qui demandent des restrictions en matière d'immigration. Il n'est pas rare non plus que les initiatives finissent par échouer en raison des craintes exprimées par les votants que l'acceptation de l'initiative entraîne des conséquences économiques négatives, ou à tout le moins incertaines. L'initiative « Economie verte » n'a pas échappé à la règle : l'argument économique, selon lequel l'initiative, avec ses règlements et interdictions, nuirait à la place économique suisse, a largement pesé sur le refus. En effet, 73% des opposants redoutaient que l'initiative, si elle était acceptée, ne porte préjudice à l'économie²⁴. Cette crainte a généralement suffi pour déposer un non dans les urnes, même si sur le fond, l'initiative était accueillie avec sympathie. Ce constat s'observe par exemple avec les personnes qui, bien qu'elles aient été d'accord avec l'un des trois arguments en faveur de l'initiative, craignaient en même temps pour la place économique suisse et ont finalement voté « non » à une large majorité (entre 71% et 74%). En résumé : nombreux sont celles et ceux qui étaient favorables à l'initiative mais qui la considéraient manifestement trop coûteuse.

L'argument consistant à dire que l'initiative met les citoyens sous tutelle et exerce sur eux une pression n'a pas pesé trop lourd sur la décision. D'une part, de nombreux partisans (42%) se sont eux aussi ralliés à cette idée, sans toutefois y voir – de leur point de vue – un quelconque préjudice. Le résultat semble indiquer que ce groupe de partisans accorde à l'environnement encore plus d'importance que ne le font déjà les autres citoyens favorables à l'initiative. Aussi la thèse selon laquelle ce groupe est disposé à se soumettre dans une certaine mesure au joug de l'Etat dans la perspective d'un meilleur respect de l'environnement n'a-t-elle rien d'aberrant. Les adversaires de l'initiative n'ont pas été eux non plus exagérément convaincus par cet argument. De fait, seuls 60% d'entre eux ont estimé que l'initiative leur imposerait un mode de vie dont ils ne veulent pas.

Par contre, la crainte d'une hausse des prix de certains produits a davantage influencé la décision. 73% des opposants ont partagé cette crainte, à l'image également d'une majorité des partisans de l'initiative (55%). Toutefois, ces derniers semblaient à l'évidence aussi prêts à déboursier davantage pour des produits plus écologiques, indépendamment de leur niveau de revenu : les personnes pouvant « se permettre » de payer plus cher du fait de leur revenu n'ont guère été plus nombreuses à approuver cet argument que les bas revenus. Les idéaux ont pris le pas sur le niveau de vie.

²⁴ L'analyse multivariée de l'influence de tous les arguments sur la décision de vote – dans un modèle de régression logistique – révèle que l'argument économique est celui de tous les arguments contre l'initiative qui a eu le plus d'impact.

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre l'initiative (en % des votants)

Arguments pour l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
L'avenir appartient aux technologies propres. Et l'initiative permet à la Suisse de se positionner dans ce secteur.	Total	65	30	5
	Partisans	94	5	2
	Opposants	49	44	8
C'est une initiative importante si on veut que l'économie contribue davantage à la protection de l'environnement.	Total	64	32	3
	Partisans	95	4	<1
	Opposants	47	48	5
L'initiative oblige les entreprises à fabriquer des produits de longue durée, ce dont profitent les consommatrices et consommateurs.	Total	64	31	5
	Partisans	90	7	2
	Opposants	50	44	6
Arguments contre l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
L'initiative introduit de nouveaux règlements et interdits, qui nuiront à la compétitivité et donc à la place économique suisse.	Total	55	39	6
	Partisans	22	73	5
	Opposants	73	20	6
L'initiative met les citoyens sous tutelle. Elle les force à changer leur mode de vie.	Total	53	42	5
	Partisans	42	56	2
	Opposants	60	33	7
Si l'initiative était adoptée, de nombreux produits deviendraient plus chers.	Total	66	26	8
	Partisans	55	39	6
	Opposants	73	19	9

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le dernier argument : 66% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 55% et 73% de tous les partisans et opposants) ont approuvé l'argument contre l'initiative selon lequel l'adoption de cette dernière entraînerait une hausse des prix. Cet argument a été rejeté par 26% de tous les votants, alors que 8% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%.

5. Initiative « AVSplus : pour une AVS forte »

Le contexte

L'initiative populaire déposée fin 2013 par l'Union syndicale suisse (USS) exigeait une hausse de 10% de toutes les rentes, actuelles et futures. Selon le comité d'initiative, cette augmentation devait permettre à la fois d'adapter les rentes à l'évolution des salaires et de respecter le mandat constitutionnel qui prévoit que les rentes du premier pilier garantissent une couverture suffisante des besoins vitaux des bénéficiaires d'une rente. Le Conseil fédéral et le Parlement pour leur part avaient émis des doutes concernant notamment le financement de cette hausse des rentes, et ont par conséquent rejeté l'initiative. Durant la campagne qui a précédé la votation, les vues des syndicats et partis de gauche se sont opposées à celles des autres formations politiques et des associations économiques.

Le verdict des urnes

A l'approche du scrutin et de son verdict, l'on pensait qu'un profond fossé séparerait les générations. Si un fossé entre jeunes et vieux est effectivement apparu, il n'a de loin pas été aussi profond que redouté²⁵, avant tout en raison du vote équilibré des seniors. En effet, alors qu'ils auraient pu bénéficier immédiatement (ou dans un avenir proche) de l'initiative, les 60-69 ans ont été à peine plus d'un sur deux (54%) à déposer un oui dans les urnes, un taux qui chute même à 40% chez les plus de 70 ans, rejoignant ainsi à peu près la proportion de votes positifs des 40-59 ans. Ainsi, l'initiative aurait échoué devant les urnes même sans le verdict tranché des jeunes votants (18-29 ans : 76% de non)²⁶. Une comparaison entre le comportement de vote des rentiers AVS et celui des autres votants amène le même constat : les bénéficiaires actuels ont rejeté l'initiative à une courte majorité (54%), le refus des autres groupes de votants étant à peine plus marqué avec 63%. Contrairement à ce que certains propos exagérés laissaient entendre, on ne saurait donc parler d'un « conflit », voire d'une « guerre » entre les générations.

L'objet soumis au vote comprenait une revendication matérielle simple. Dans ce genre de situation, les pesées d'intérêts jouent en règle générale un rôle primordial. De fait, une relation entre le niveau de revenu et le vote « AVSplus » apparaît. Elle est cependant plutôt ténue. En outre, l'incidence du revenu corrigé en fonction de la taille du ménage sur la décision de vote n'est pas linéaire, mais curviligne : le taux d'approbation parmi les revenus modestes – souvent des jeunes votants en formation ou en apprentissage – n'atteint guère plus de 40%. Ce taux augmente et dépasse légèrement les 50% dans la classe de revenus immédiatement supérieure, pour ensuite retomber à mesure que les revenus augmentent. Ainsi, seul un tiers environ des 25% de votants justifiant des plus hauts revenus a accepté l'initiative, traduisant une certaine influence du revenu sur le comportement de vote. Néanmoins, au vu des différences minimales entre les différents niveaux de revenus, on ne peut pas non plus parler d'un « conflit économique ».

Les hommes (45%) ont été plus nombreux que les femmes (36%) à approuver l'initiative, un écart nullement imputable à des systèmes de valeurs différents. En effet, l'impact du genre sur le comportement de vote reste significatif même après correction de l'influence d'autres motifs comme les systèmes de valeurs.

²⁵ Etablie sur la base de la mesure d'association V de Cramer, la corrélation entre l'âge et la décision de vote s'élève à 0,15, un résultat qui peut tout au plus être qualifié de « moyen ».

²⁶ Dans notre échantillon, les 18-29 ans ont opposé le refus le plus net à l'initiative (avec 76% de non). Il convient néanmoins de relever que la marge d'erreur s'élève à 8,9 points de pourcentage. Au vu de cette marge d'erreur non négligeable, il a été décidé de reporter la proportion de oui du groupe des 18-39 ans dans le tableau 5.1.

Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	40.5	1001	
Sexe			V = ,09*
Homme	45	489	+/-4,4
Femme	36	512	+/-4,2
Age			V=,15***
18 à 39 ans	33	157	+/-7,4
40 à 49 ans	37	143	+/-7,9
50 à 59 ans	37	207	+/-6,6
60 à 69 ans	54	209	+/-6,8
70 ans et plus	40	285	+/-5,7
Situation professionnelle actuelle			V = ,08*
Rentier/ère AVS	46	380	+/-5,0
Autre	37	621	+/-3,8
Revenu équivalent²⁷			V = ,16***
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	42	192	+/-7,0
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	54	225	+/-6,5
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	40	211	+/-6,6
4 ^e quartile (> CHF 6300)	34	240	+/-6,0

Comme démontré plus haut, les différences en termes de revenus et d'âge ont certes joué un rôle. Néanmoins, les affinités politiques se sont avérées plus décisives, en particulier le positionnement personnel sur l'axe gauche-droite. A l'extrême gauche de l'échiquier politique, près de huit participants sur dix (78%) se sont prononcés en faveur de l'initiative, une proportion qui avoisine encore les six sur dix (57%) au sein de la gauche modérée. A droite en revanche, l'initiative n'a clairement pas obtenu la majorité. L'analyse de l'influence de l'identification partisane sur le comportement de vote produit en toute logique un tableau similaire. Une majorité des sympathisantes et sympathisants du PS et des Verts a ainsi soutenu l'initiative (par resp. 71% et 62%), alors que les adhérentes et adhérents des partis bourgeois l'ont massivement rejetée. Deux éléments ressortent tout particulièrement : d'une part, ce n'est pas la première fois qu'une proportion non négligeable de membres du PS s'affranchit des recommandations de son parti dans le cadre d'une initiative socio-politique lancée par son propre camp. Sur ce sujet cher à la gauche, environ un sympathisant sur trois (29%) n'a ainsi pas suivi le mot d'ordre de son propre parti.²⁸ D'autre part, au niveau des trois grands partis de droite, et ce n'est pas non plus une première, les membres de l'UDC ont été les plus nombreux à afficher leur sympathie envers cette initiative socio-politique de gauche. En effet, au sein de l'UDC, un tiers des adhérents (34%) se sont également écartés de la ligne du parti en déposant un oui dans les urnes.

²⁷ Le revenu équivalent net a été déterminé sur la base de l'échelle d'équivalence de l'OCDE basée sur la racine carrée de la taille du ménage (revenu du ménage ou valeur moyenne des catégories de valeurs de mesure divisée par la racine carrée arrondie de la taille du ménage). Sur cette base, quatre quartiles de revenus ont ensuite été déterminés. Le coefficient de corrélation de rang de Spearman entre le revenu équivalent net rééchelonné et les valeurs originelles (revenu des ménages) s'élève à ,86.

²⁸ Ce résultat n'est pas dû à un éventuel vote blanc massif des sympathisantes et sympathisants du PS. En effet, sur les 203 personnes sondées ayant indiqué être proches du PS, seules quatre ont avoué un vote blanc, et quatre autres ne savaient plus ce qu'elles avaient voté ou ont refusé de répondre.

Les opinions vis-à-vis des institutions ont également joué un rôle important : en effet, l'initiative a été acceptée par 66% des personnes se disant favorables à une plus forte intervention de l'Etat dans les questions d'ordre économique, alors que les défenseurs de la concurrence ont voté quasiment dans des proportions inverses (32%). La corrélation entre la position par rapport à l'Etat social et le vote est pour sa part un peu moins forte : environ la moitié (49%) des personnes favorables à un Etat social solide en Suisse a refusé l'augmentation de 10% des rentes.

La perception de l'importance de l'initiative est par contre fortement corrélée au vote. Les votantes et les votants qui ne lui accordaient que peu d'importance l'ont ainsi clairement rejetée (93% de non), alors que celles et ceux pour qui la question revêtait une grande importance l'ont en majorité acceptée (60% de oui). Il est néanmoins difficile de déterminer le sens de cette relation de cause à effet. En effet, si l'importance prêtée à un objet et la décision de vote sont généralement liées, cette corrélation est rarement aussi forte que dans le cas présent. Cela est dû au fait que les partisans (et plus encore les militants) d'une cause estiment naturellement que celle-ci est importante. Quoiqu'il en soit cependant, comme le montrent les tests multivariés, les effets de la perception de l'importance d'un sujet et ceux liés à l'âge ne sont pas interdépendants. Ainsi, les personnes directement touchées (bénéficiaires de rentes AVS) ne sont pas en premier lieu celles qui ont attaché le plus d'importance à l'initiative et qui, en conséquence, l'ont acceptée.

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères cognitifs et politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	40,5	1001	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,31***
Tout à gauche (0-2)	78	69	+/-9,8
Gauche (3,4)	57	198	+/-6,9
Centre (5)	36	334	+/-5,1
Droite (6,7)	26	231	+/-8,3
Tout à droite (8-10)	31	119	+/-5,2
Sympathie politique			V = ,38***
PLR	18	211	+/-5,2
PDC	26	104	+/-8,4
PS	71	195	+/-6,4
UDC	34	157	+/-7,4
PVL	28	42	+/-13,6
Les Verts	62	58	+/-12,5
Autre parti	40	77	+/-10,9
Aucun parti	48	157	+/-7,8
Importance de l'initiative			V = ,38***
Très faible/faible (0-4)	7	137	+/-4,3
Moyenne (5)	16	104	+/-7,1
Elevée (6-8)	44	453	+/-4,6
Très élevée (9,10)	60	302	+/-5,5

Position : Etat social fort vs faible			V = ,23***
Etat social bien développé	51	563	+/-4,1
Position mitigée	28	311	+/-5,0
Etat social faiblement développé	31	107	+/-8,8
Position : intervention étatique vs concurrence			V = ,24***
Davantage d'interventions de l'Etat	66	173	+/-7,1
Position mitigée	37	379	+/-4,9
Davantage de concurrence	32	383	+/-4,7

Les motivations

29% des personnes qui se sont prononcées en faveur de l'initiative ont indiqué comme motivation principale la nécessité d'adapter et d'augmenter les rentes. Il est à noter que cette raison n'est aucunement liée à l'âge des votants, puisqu'elle a été citée dans des proportions comparables par toutes les catégories d'âge. Le revenu a quant à lui joué un rôle certes non négligeable, mais pas déterminant, qui par ailleurs n'a pas été celui que l'on aurait pu penser : en effet, la nécessité d'une adaptation des rentes a été évoquée plus fréquemment par les partisans de l'initiative au bénéfice d'un revenu élevé que par ses partisans à revenu modeste.

Une mesure dont les effets sont de nature économique est souvent perçue favorablement lorsque la personne qui vote en tire un bénéfice direct. Il n'est dès lors pas surprenant que 17% des personnes interrogées aient indiqué espérer tirer un avantage personnel (pécuniaire) de l'initiative – avantage qui, rappelons-le, était immédiat pour les retraités et à plus longue échéance pour les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite. Dans les faits, cet argument n'a *nullement* été évoqué par les *seules* personnes directement concernées, autrement dit les bénéficiaires actuels de rentes AVS, mais aussi par des personnes (actuellement) actives ou de jeunes votants. La remarque d'une personne interrogée ayant indiqué être à six ans de la retraite et espérer pouvoir profiter (un jour) d'une AVS forte illustre parfaitement ce phénomène. Cette raison (comme d'autres raisons similaires) montre que la profondeur du fossé intergénérationnel dépend également de la *crédibilité* que l'on accorde aux prévisions démographiques et aux modèles de retraite que l'on y associe. Manifestement convaincue de la stabilité financière de l'AVS à moyen terme, la personne ci-dessus a donc déposé un oui dans les urnes.

Il existe ensuite une transition fluide vers les personnes ayant voté « oui » par solidarité envers les retraités mais aussi envers les générations futures. En effet, cette motivation est invoquée par 13% des personnes interrogées²⁹. De plus, 17% ont estimé, pour diverses raisons, que l'AVS représentait la prévoyance vieillesse la plus sûre et la plus avantageuse en termes de coûts, méritant par conséquent d'être renforcée. Enfin, 4% des personnes sondées ont défendu l'initiative, arguant, pour contrer de manière préventive les arguments des opposants à l'initiative, que la hausse prévue peut sans autre être financée.

²⁹ Il n'est pas toujours possible de déterminer avec exactitude la nature de la solidarité. Les déclarations du type « par solidarité avec les personnes âgées » sont sans équivoque. En revanche, une déclaration comme « les aînés ont peu de moyens, il faut les aider » n'indique pas clairement si la personne se réfère à *elle-même*, ou si une personne à l'âge de la retraite fait référence à *d'autres retraitées et retraités ne jouissant pas d'une situation financière aussi bonne que la sienne*.

Tableau 5-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	En %	n	En %	n
Motifs d'approbation				
Nécessité d'adapter les rentes	29	93	44	145
Utilité personnelle/personnellement touché-e	17	55	23	74
Partisan-e de l'AVS (prévoyance la plus sûre, etc.)	17	54	25	81
Solidarité envers les retraités/les générations futures	13	42	20	65
Réponses générales	10	31	16	51
Financement possible	4	13	8	27
Autre	4	13	7	22
Recommandations	2	5	3	10
Confusion	3	9	4	12
Ne sait pas / pas de réponse	3	9	3	9
Total	100	324	153	496

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'augmentation des rentes a échoué en premier lieu parce que son financement était considéré comme impossible. Ce motif a été évoqué spontanément en première réponse par 47% des détracteurs de l'initiative, un pourcentage qui atteint 60% si l'on considère également les deuxième réponses. Cette motivation a été citée avant tout par l'électorat de droite, démontrant que les contre-arguments des partis bourgeois ont atteint leur cible. En outre, 14% ont indiqué qu'une telle hausse ne bénéficierait pas à celles et à ceux qui en ont le plus besoin. Le niveau de revenu n'a guère été de nature à peser sur cet argument, contrairement à la sympathie politique : proportionnellement, ce sont les membres du PS qui l'ont cité le plus souvent. Même s'ils sont peu nombreux à avoir voté « non », celles et ceux qui l'ont fait doutaient bien moins de sa viabilité financière que du fait que la hausse prévue bénéficierait réellement aux « bonnes personnes ».

11% des personnes interrogées ont indiqué avoir refusé l'initiative car elles jugeaient inéquitable la répartition des charges envisagée (avant tout entre les jeunes et les aînés). Fait très surprenant, le poids de cet argument ne baisse pas, mais tend à augmenter avec l'âge : proportionnellement, il est le plus souvent cité par les 75 ans et plus. Ainsi, la remarque d'une dame de 64 ans ayant rejeté l'initiative de peur de laisser des dettes à ses enfants et petits-enfants ne constitue de loin pas une exception. Ces arguments expliquent pourquoi le fossé intergénérationnel s'est avéré moins profond que craint initialement. Enfin, pour 7% des personnes sondées, une augmentation des rentes n'était pas nécessaire. Selon elles, les retraités disposent en effet de suffisamment de réserves ou d'autres prestations de prévoyance.

Tableau 5-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	En %	n	En %	n
Motifs de refus				
Viabilité financière / économicité	47	243	60	308
<i>dont : augmentation des rentes non finançable</i>	30	155	37	192
<i>dont : gouffre financier / financement à long terme pas assuré</i>	13	65	20	106
Bénéficie aux mauvaises personnes	14	71	25	130
Constitue un fardeau pour les jeunes / répartition des charges inéquitable	11	57	17	87
Réponses générales	7	39	10	50
Superflu (« il y a encore le 2 ^e pilier », « prestations complémentaires »)	7	36	11	59
Recommandations	5	28	8	39
Autre	2	11	3	16
Prévoyance vieillesse 2020	2	12	5	24
Confusion	1	3	1	3
Ne sait pas / pas de réponse	3	18	3	18
Total	100	518	143	734

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Au premier regard, le taux d'approbation des arguments présentés surprend. En effet, les deux arguments bénéficiant des plus forts taux d'acceptation sont ceux du camp des perdants. Ceci peut s'expliquer de deux manières : soit les votants ont refusé de faire le lien entre ces arguments et leur décision de vote, soit ils ont accordé, lors de leurs délibérations, un poids plus important aux arguments du « non » qu'à ceux (tout aussi convaincants) du « oui ». Une analyse plus détaillée des différents arguments permet de mieux comprendre ce phénomène.

Un quasi-consensus s'est dégagé sur le fait que l'AVS représente la prévoyance vieillesse la plus sûre et qu'elle devrait, à ce titre, être renforcée par rapport au 2^e pilier. Cet argument a en effet séduit 76% des votants, une proportion qui a même grimpé à 90% au sein des partisans du oui, alors que deux tiers des opposants à l'initiative ne le remettent pas en cause.

L'un des arguments principaux invoqués par les défenseurs de l'initiative tenait dans la nécessité d'adapter les rentes à la hausse des loyers et du coût de la vie. Cet argument a lui aussi accueilli avec enthousiasme : de fait, presque sept votantes et votants sur dix l'ont approuvé, un chiffre qui a même atteint 93% chez les partisans du oui. Ces taux d'approbation ne varient que peu en fonction de l'âge. Dans notre échantillon, la différence entre le groupe des plus jeunes (64%) et des plus âgés (73%) avoisine 10 points de pourcentage. En outre, les personnes directement concernées (les retraitées et retraités AVS) ne portent un jugement guère différent sur la nécessité d'augmenter les rentes, et donc indirectement sur leur situation, que les autres groupes (73% contre 67%). Enfin, le revenu n'a pas non plus exercé une influence décisive sur l'argument d'une adaptation des rentes. En résumé, cet argument

bénéficiait d'un large soutien. Or pourquoi l'adaptation des rentes a-t-elle été rejetée par la majorité quand bien même elle était jugée nécessaire par une majorité ? Pour répondre à cette question, considérons les motivations invoquées par celles et ceux qui, tout en soutenant le principe d'une adaptation des rentes, ont refusé l'initiative. Pour 42% d'entre eux, une augmentation des rentes est impossible à financer. Pour 16%, il n'est pas certain que cette hausse bénéficierait aux personnes en ayant réellement besoin, et 10% n'y voient aucun bénéfice personnel.

Autre argument des partisans du oui : l'initiative profiterait particulièrement aux femmes, lesquelles ne peuvent, plus souvent encore que les hommes, compter généralement que sur leur rente AVS. Cet argument s'est avéré nettement moins convaincant que les deux premiers arguments en faveur de l'initiative, comme le montre notamment la proportion plutôt élevée de réponses « je ne sais pas ». Les hommes (49%) ont par ailleurs été plus nombreux que les femmes (40%) à approuver cet argument. Toutefois, cet aspect d'utilité ne permet pas de déterminer le vote effectif de chacun. Les hommes ont-ils considéré les femmes comme les principales bénéficiaires de l'initiative et rejeté cette dernière en conséquence, ou ont-ils au contraire déposé un oui dans les urnes en signe de solidarité ? Une analyse séparée par genre révèle que les hommes en accord avec cet argument ont voté un peu plus souvent « oui » (51%) que les femmes partageant le même avis (45%). Ainsi, l'on peut conclure que la solidarité a pesé plus lourd que les pesées d'intérêts.

Le contre-argument selon lequel une augmentation forfaitaire des rentes bénéficierait en fin de compte aux personnes n'en ayant pas besoin a été suivi par la moitié des votants. Par « mauvais » bénéficiaires, ce sont avant tout les catégories de hauts revenus qui étaient visées. Les membres de ces catégories (46% d'approbation) ont d'ailleurs évalué cet argument de manière relativement similaire aux personnes à revenu modeste (55%). Ici encore, les convictions idéologiques ont joué un rôle beaucoup plus important : à l'extrême gauche de l'échiquier politique, l'argument a été plus souvent rejeté (58%) que tout à droite (37%).

La question du financement constituait le principal argument contre l'initiative. Même si ce contre-argument affiche un taux d'approbation plus faible (57%) que les deux premiers arguments « pour » présentés ici (resp. 69% et 76%), son rôle a plus souvent été déterminant. Cela signifie que les personnes favorables à cet argument ont généralement rejeté l'initiative, alors que celles qui le désapprouvaient ont souvent voté « oui ». Le poids de cet argument sur le comportement de vote se traduit également par le fait que presque huit personnes sur dix ayant voté « non » (79%) doutaient de la viabilité financière de l'initiative, un taux qui atteignait tout juste 24% chez les partisans du oui. Il est également intéressant d'analyser la décision des personnes qui, d'un côté, *soutenaient* l'argument principal des défenseurs de l'initiative (hausse des rentes nécessaire en raison de l'augmentation du coût de la vie), *tout en* doutant de la viabilité financière du projet, appuyant ainsi l'un des principaux arguments des partisans du non. Au total, 71% de ces personnes ont déposé un non dans les urnes. Et elles étaient bien loin de constituer des exceptions. En effet, dans notre échantillon, ces personnes ambivalentes représentaient un tiers (32%) des votants effectifs. En résumé, un grand nombre d'électeurs éprouvaient de la sympathie pour cette initiative, dont ils partageaient l'argument principal des partisans du oui selon lequel une adaptation s'impose. Néanmoins, à l'heure du verdict, les garanties des partisans de l'initiative quant au financement possible de la hausse des rentes n'ont pas trouvé grâce à leurs yeux, contrairement aux avertissements de ses détracteurs qui mettaient en avant la menace d'un déficit de financement de l'AVS. En dernier lieu, cet argument aura été décisif.

Un autre argument visait à mettre en avant le fossé intergénérationnel : alors que les aînés d'aujourd'hui bénéficieraient certes de l'augmentation des rentes, les jeunes n'en tireraient (à l'avenir) aucun bénéfice ou presque. Cet argument a été accueilli favorablement par une majorité des votants (57%), avec un soutien naturellement plus fort du côté des partisans du non (74%) que du oui (32%). Bien qu'il existe une différence dans l'appréciation de cet argument entre les jeunes et les aînés, celle-ci n'est pas fondamentale. Ainsi, 63% des 18-39 ans ont été sensibles à cet argument, le taux d'approbation le plus bas ayant été enregistré chez les 60-69 ans, avec 43%. En outre, comme indiqué au paragraphe précédent, les seniors ont été nombreux à déposer un non dans les urnes. Pour résumer, le fossé intergénérationnel tant redouté a été bien moins profond qu'anticipé car les votantes et votants seniors

en particulier n'ont pas décidé en fonction de leurs intérêts personnels uniquement, mais également en pensant au bien-être des générations à venir.

Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre l'initiative (en % des votants [résultats pondérés])

Arguments pour l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Une adaptation des rentes est nécessaire au vu de l'augmentation des loyers et du coût de la vie.	Total	69	29	3
	Partisans	93	5	2
	Opposants	52	45	3
L'AVS est la prévoyance vieillesse la plus sûre et doit donc être renforcée par rapport aux caisses de pension.	Total	76	22	3
	Partisans	90	7	3
	Opposants	66	32	2
Les femmes bénéficieront tout particulièrement d'une AVS forte.	Total	45	47	8
	Partisans	54	39	8
	Opposants	39	52	9
Arguments contre l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Les personnes aux revenus modestes ne profiteront guère d'une augmentation linéaire des rentes de 10%.	Total	50	44	5
	Partisans	37	58	5
	Opposants	60	35	6
Une augmentation de toutes les rentes est impossible à financer.	Total	57	41	3
	Partisans	24	72	4
	Opposants	79	20	2
Une augmentation de toutes les rentes actuelles ne bénéficiera qu'aux personnes âgées. Les jeunes n'en profiteront guère plus tard.	Total	57	37	6
	Partisans	32	59	9
	Opposants	74	22	4

Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le dernier argument : 57% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 32% et 74% de tous les partisans et opposants) soutiennent l'argument contre l'initiative selon lequel une augmentation des rentes ne bénéficiera qu'aux personnes âgées, alors que les jeunes n'en profiteront guère plus tard. Cet argument a été rejeté par 37% de tous les votants, alors que 6% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »).

6. Loi sur le renseignement

Le contexte

La nouvelle loi sur le renseignement (LRens) permet de réunir les dispositions relatives à la collecte d'informations en Suisse et à l'étranger contenues dans deux décrets distincts. Pour se procurer des informations, le Service de renseignement est désormais autorisé à surveiller les courriers électroniques et le trafic Internet, et à installer des logiciels espions dans le but d'écouter ou de lire des communications cryptées. En outre, il est habilité à utiliser des mouchards et autres dispositifs de surveillance ainsi que des appareils de localisation et, si nécessaire, à s'introduire dans des systèmes informatiques en Suisse mais aussi à l'étranger. Le recours à ces mesures implique la présence d'une menace concrète et nécessite une autorisation du Tribunal administratif fédéral, à laquelle s'ajoutent les autorisations du chef ou de la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ainsi que de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité.

Le référendum contre cette nouvelle loi avait été lancé par une « alliance contre l'Etat fouineur » composée essentiellement de représentants de la gauche. La plupart des partis du centre et de la droite soutenaient la loi (le PVL avait décidé de laisser la liberté de vote), alors que les partis de gauche, à l'exception de quelques sections cantonales, étaient opposés au projet. Durant la campagne, le texte proposé par la Confédération est resté dans l'ombre des deux autres objets soumis au vote. La révision de la loi a finalement été approuvée par le peuple à 65,5% des voix.

Le verdict des urnes

Alors que le résultat est relativement net, il a étonnamment mis en lumière plusieurs lignes de fracture. Ainsi, l'âge a joué un rôle important dans la décision de vote, les jeunes votants se montrant plus divisés que leurs aînés. Dans notre échantillon, l'objet n'a pas obtenu la majorité au sein des 18-39 ans³⁰, alors qu'il n'a rencontré qu'une faible opposition parmi les 69 ans et plus (21% de non). Mais cet écart est-il vraiment le fait d'un fossé intergénérationnel, ou s'agit-il plutôt d'une fracture entre les *Digital Natives* et le reste de la société ? En fait, l'un n'exclut pas l'autre. Les jeunes ont été significativement plus nombreux que les électeurs plus âgés à concéder utiliser Internet pour s'informer sur des sujets politiques³¹. La différence de comportement de vote entre les personnes qui s'informent avant tout hors ligne et celles qui se rendent sur Internet est similaire à celle qui sépare les différents groupes d'âge. Dès lors, la question est de savoir lequel de ces deux critères a eu l'influence relative la plus conséquente³² sur la décision de vote. Seule une analyse multivariée peut permettre de répondre à cette question. Celle-ci indique que l'âge a joué un rôle plus important sur la décision que les habitudes d'utilisation d'Internet. En d'autres termes, les jeunes adeptes d'Internet ont été plus nombreux à voter « non » que les internautes plus âgés.

³⁰ En séparant les participants âgés de 18 à 39 ans en deux groupes (18-29 et 30-39 ans), le refus des votants les plus jeunes apparaît encore plus clairement (60% de non). Au vu du nombre de participants de ce groupe (n=88), la marge d'erreur atteint environ 10 points de pourcentage, ce qui signifie que l'interprétation de ces majorités doit être interprétée uniquement comme une tendance.

³¹ Au sein du groupe des 18-29 ans, le pourcentage de personnes utilisant majoritairement Internet s'élève à 27%, une valeur trois fois supérieure à la moyenne (9%).

³² Dans ce contexte, la notion de relativité se réfère à l'influence d'une variable lorsque les autres variables restent constantes.

Tableau 6-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	65	917	
Age			V= ,22***
18 à 39 ans	49	151	+/-8,0
40 à 49 ans	65	137	+/-8,0
50 à 59 ans	59	188	+/-7,0
60 à 69 ans	69	190	+/-6,6
70 ans et plus	79	251	+/-5,0
Obtention d'informations d'ordre politique en ligne vs hors ligne			V = ,17***
Hors ligne	70	87	+/-9,5
Les deux	56	151	+/-7,9
En ligne	47	676	+/-3,8

Outre les motifs socio-démographiques, divers critères d'ordre politique et cognitif ont également influencé la décision. Contrairement à ce qu'auraient pu laisser penser les slogans de campagne, le fossé idéologique ne s'est pas creusé entre la gauche et la droite, mais entre l'extrême gauche et le reste de l'échiquier politique. En effet, alors que seul un tiers des personnes de sensibilité d'extrême gauche a approuvé l'objet, cette proportion atteint 60% au sein de la gauche modérée. Ainsi, le comportement de vote de la gauche modérée ne diffère guère de celui des votants situés tout à droite de l'échiquier : dans notre échantillon, la différence entre les deux camps atteint 14 points de pourcentage. Le décryptage du comportement de vote en fonction des affinités partisans révèle surtout des divergences au sein de la gauche : l'objet a obtenu une majorité de 57% parmi les sympathisants du PS, alors qu'il a été rejeté par les Verts (61% de non).

La mise en œuvre des mesures inscrites dans la LRENS nécessite notamment une autorisation du chef ou de la cheffe du DDPS ainsi que de la Délégation de sécurité du Conseil fédéral. Dès lors, la confiance envers un gouvernement perçu comme capable de gérer de manière raisonnable cette nouvelle responsabilité devrait logiquement avoir pesé sur la décision des électeurs. En effet, la loi a séduit une large majorité des personnes indiquant avoir confiance dans le Conseil fédéral (72%), alors que celles et ceux qui ont tendance à se montrer méfiants³³ à son égard ont accueilli l'objet avec plus de scepticisme (51% de oui). Cette différence n'est pas uniquement le fait de divergences idéologiques. Comme mentionné plus haut, l'extrême gauche a opposé un refus net au projet, ce bien que la méfiance envers le gouvernement n'y soit pas plus répandue que tout à droite de l'échiquier politique. La méfiance à l'égard du gouvernement ne constitue pas un substitut au positionnement idéologique personnel : les deux éléments ont influencé la décision de vote *indépendamment*³⁴ l'un de l'autre.

Le processus de formation d'opinion des partisans et des détracteurs de la loi présente également des différences. Les personnes ayant, selon leurs dires, facilement pu prendre une décision ont eu plus tendance à dire « oui » (72%) que celles qui ont éprouvé des difficultés à se déterminer (50%). Seules des hypothèses peuvent être formulées concernant ces différences. Deux explications semblent possibles : ambivalence, doutes ou manque d'information peuvent avoir contribué à s'accrocher au

³³ Le nombre de personnes exprimant une méfiance forte envers le Conseil fédéral est trop faible pour pouvoir en tirer des conclusions pertinentes du point de vue statistique. Les personnes ayant donné un score de cinq ou moins à la question concernant leur degré de confiance dans le Conseil fédéral (échelle de 0 à 10) ont par conséquent été considérées comme ayant tendance à ne pas avoir confiance.

³⁴ Cela se traduit notamment par le fait que l'influence exercée par les deux critères reste significative dans un modèle multivariable.

statu quo. Cette supposition n'a rien de fantaisiste : en effet, le maintien d'un système éprouvé est un facteur qui intervient souvent dans une prise de décision, notamment en cas d'incertitude.³⁵ En outre, il est également imaginable que les personnes favorables d'emblée à un renforcement de la LRens n'aient pas ressenti le besoin de s'intéresser plus avant à ce sujet complexe.³⁶

Enfin, les valeurs fondamentales ont également joué un rôle significatif dans la décision de vote. Ce phénomène apparaît clairement lorsque l'on compare la décision de vote et la position vis-à-vis de l'armée : les personnes favorables à l'armée ont été bien plus nombreuses à voter « oui » (77%) que ses détracteurs, bien plus réticents à l'égard de la LRens (52% de non).

Tableau 6-2 : comportement de vote en fonction de critères cognitifs et politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	65	917	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,22***
Tout à gauche (0-2)	33	63	+/-11,6
Gauche (3,4)	60	185	+/-7,1
Centre (5)	68	293	+/-5,3
Droite (6,7)	72	225	+/-5,9
Tout à droite (8-10)	74	111	+/-8,2
Sympathie politique			V = ,25***
PLR	75	194	+/-6,1
PDC	86	89	+/-7,2
PS	57	179	+/-7,3
UDC	73	149	+/-7,1
PVL	66	41	+/-14,5
Les Verts	39	51	+/-13,4
Autre parti	62	65	+/-11,8
Aucun parti	52	149	+/-8,0
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = ,16***
Très faible à moyenne (0-5)	51	164	+/-7,6
Elevée (6,7)	65	318	+/-5,2
Très élevée (8-10)	72	429	+/-4,2
Position : armée forte vs pas d'armée			V = ,25***
Armée forte	77	399	+/-4,1
Position mitigée	65	277	+/-5,6
Pas d'armée/armée faible	48	234	+/-6,4
Difficulté à prendre une décision			V = ,22***
Plutôt facile	72	637	+/-3,5
Plutôt difficile	50	269	+/-6,0

³⁵ Dans les fait, les personnes qui ne connaissaient que très peu le projet de révision l'ont rejeté nettement par 60% de non. En raison du faible nombre de cas toutefois (n=48), ce chiffre doit être interprété avec prudence.

³⁶ Il existe une forte corrélation entre la difficulté à prendre une décision et le moment de la décision. Les personnes qui ont décidé tardivement ont eu beaucoup plus de mal (43% « plutôt difficile ») à prendre une décision que celles dont le vote était clair dès le départ (18%). Il s'agit là cependant d'un phénomène bien connu qui révèle peu de choses sur le niveau d'information. En moyenne, les personnes ayant pris une décision tardivement n'étaient pas mieux mais plutôt moins bien informées au sujet de la LRens que les personnes s'étant décidées tôt.

Les motivations

La décision concernant la nouvelle loi sur le renseignement a été influencée par la situation qui prévaut actuellement (à l'échelle du globe) en matière de sécurité. 71% des personnes sondées ont fondé leur décision sur les conditions de sécurité actuelles, de manière explicite (p. ex. « le monde n'est plus sûr ») ou implicite, en soulignant la nécessité d'une *nouvelle* loi sur le renseignement *renforcée*. Seul un petit nombre d'autres motivations ont été citées. Le plus souvent, les personnes interrogées ont mentionné qu'elles n'avaient rien à craindre de la révision au plan personnel (p. ex. « je n'ai rien à cacher »), et pouvaient donc sans inquiétude voter en faveur de la loi. En outre, 7% ont relevé avoir suivi une recommandation.

Tableau 6-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	En %	n	En %	n
Motifs d'approbation				
Situation sécuritaire/menaces	71	401	80	456
Ne me concerne pas/Je n'ai rien à cacher	11	61	18	102
Recommandations	7	42	10	57
Réponses générales	5	27	6	34
Autre	3	18	9	49
Ne sait pas	4	20	4	20
Total	100	569	127	718

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Les personnes qui ont rejeté la LRens ont en premier lieu motivé leur décision (48% des premières réponses) par le fait que cette loi constitue une ingérence trop importante et disproportionnée dans la sphère privée, ou qu'elle ne respecte pas les droits fondamentaux. Entraient également dans cette catégorie les personnes ayant indiqué craindre un « nouvel épisode » du scandale des fiches. Les remarques en ce sens ont toutefois été peu nombreuses. Au total, 16% des personnes sondées ont jugé les mesures proposées superflues ou inefficaces en ce sens qu'elles ne permettent pas d'empêcher des attentats terroristes. Ce jugement prévalait parmi les adeptes d'Internet (37% des premières réponses). En outre, 9% des personnes interrogées n'ont pas su justifier leur opposition à l'initiative.

Tableau 6-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	En %	n	En %	n
Motifs de refus				
Proportionnalité (ingérence trop importante dans la sphère privée/droits fondamentaux)	48	132	58	157
Loi inefficace/superflue (p. ex. aussi « n'empêchera pas un attentat »)	16	43	27	74
Opposé-e à un Etat policier en général	7	19	11	31
Réponses générales	7	19	8	23
Lacunes sécuritaires	5	14	8	21
Autre	9	23	12	35
Ne sait pas	9	23	9	23
Total	100	273	133	364

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Le résultat du vote montre qu'une large part de la population ne remettait pas en cause la loi sur le renseignement, en témoigne notamment le large soutien accordé aux principaux arguments en faveur du projet. Ainsi, l'argument selon lequel la Suisse doit se doter d'un service de renseignement fort pour lutter contre le terrorisme n'a été que peu contesté : 83% du collège électoral s'est en effet rallié à cette idée. Avec 97% d'opinions favorables, l'argument fait presque l'unanimité parmi les partisans de la loi, alors que même ses adversaires l'ont aussi approuvé majoritairement (56%). A contrario, il est probable que le contre-argument selon lequel, même doté de moyens supplémentaires, le service de renseignement resterait relativement impuissant face aux nouvelles formes de terrorisme est mis en doute par un grand nombre de détracteurs de la LRens³⁷. Par contre, cet argument a suffi à convaincre bon nombre de personnes favorables à la loi.

L'analyse de l'argument selon lequel la nouvelle LRens permettrait au service de renseignement suisse de diminuer sa dépendance envers les services de renseignement étrangers n'a joué qu'un rôle mineur dans la décision de vote. En effet, pour un grand nombre de votantes et de votants, cette affirmation s'est révélée difficile à appréhender. Ainsi, environ une personne sur cinq (21%) s'est dite sans opinion. Il en va tout autrement de la question fondamentale de savoir si l'on est prêt à accepter certaines restrictions aux libertés individuelles aux fins de renforcer la sécurité, une question à laquelle deux tiers des personnes sondées ont répondu par l'affirmative. En conséquence, une majorité de ces votants a opté pour le oui, même en envisageant la possibilité de restrictions aux libertés individuelles induites par la LRens. Illustrons ce constat à l'aide d'un exemple : 72% des personnes qui estimaient que la LRens provoquerait des surveillances massives même en l'absence de soupçons, mais qui considéraient que la sécurité est un bien dont la valeur tend à être supérieure à celle de la liberté, ont voté en faveur de la révision de la loi. Cet exemple illustre parfaitement les réticences des électeurs par rapport à la nouvelle LRens et l'importance prépondérante accordée à la sécurité.

³⁷ Cette conclusion a contrario découle de la réflexion selon laquelle il n'y aurait aucune raison de demander un renforcement du service de renseignement dès lors que l'on estime que celui-ci est de toute manière impuissant face aux nouveaux dangers qui se profilent.

La nécessité de réviser une loi quelle qu'elle soit est également évaluée par rapport au statu quo – à savoir le besoin d'une révision de la loi en vigueur. Ainsi, l'un des arguments des opposants consistait à dire que les moyens légaux existants étaient suffisants et qu'une révision était donc superflue : une opinion étonnamment partagée par une majorité des votantes et des votants, dont 32% des personnes ayant voté « oui ». Dès lors, si une loi en vigueur suffit, pourquoi voter en faveur de sa révision ? Les données disponibles ne permettent pas de répondre à cette question. La plupart des personnes ayant voté « oui » tout en se disant satisfaites de la situation actuelle ont indiqué que les conditions de sécurité avaient dicté leur choix (63%), une proportion similaire à celle des autres personnes favorables à la nouvelle loi. Un pourcentage remarquablement élevé (12%) a en outre avoué avoir suivi une recommandation. Dans l'ensemble, les motivations mentionnées par ces votants rejoignent celles des autres partisans du oui. Les causes de ce comportement à priori contradictoire restent floues. Les votants semblent avoir vu dans cette révision une sorte de *prévention des risques*, pas nécessairement indispensable aujourd'hui, mais à même de donner ultérieurement la possibilité aux autorités judiciaires d'apporter des réponses efficaces à de nouvelles menaces potentielles.

Une majorité des personnes interrogées (53%) s'est déclarée convaincue que la nouvelle LRens conduirait à des surveillances massives sans soupçons avérés. Le fossé entre partisans et détracteurs de la révision de la loi est peu profond sur cette idée. En effet, 68% des personnes qui ont voté « non » l'approuvent, un chiffre qui s'élève à 45% parmi les partisans du non.

L'objection des opposants selon laquelle la nouvelle LRens était incompatible avec les droits fondamentaux était essentielle. Là encore, l'argument a été approuvé par la majorité des personnes interrogées (56%), alors que 12% n'ont pas souhaité prendre position. Parmi les partisans de la loi, seuls 16% estimaient que la LRens contrevient aux droits fondamentaux, un chiffre qui atteint 61% parmi ses détracteurs. Il semble difficilement compréhensible de voter en faveur d'une loi que l'on estime incompatible avec les droits fondamentaux – un comportement malgré tout adopté par 16% des partisans du oui. Les motivations indiquées – en grande majorité liées à des préoccupations d'ordre sécuritaire – ne permettent pas de tirer des conclusions claires. La sécurité semble avoir une telle valeur aux yeux de ces personnes qu'elles sont prêtes à accepter des violations des droits fondamentaux.

Tableau 6-5 : accueil des arguments pour et contre la nouvelle loi (en % des votants)

Arguments pour la nouvelle loi		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
La Suisse a besoin d'un service de renseignement fort pour sa sécurité et pour lutter contre le terrorisme	Total	83	15	2
	Partisans	97	2	1
	Opposants	56	39	5
A l'heure actuelle, le service de renseignement suisse est bien trop dépendant des informations fournies par les autres services secrets.	Total	62	17	21
	Partisans	69	12	19
	Opposants	47	28	25
Pour notre sécurité, nous devons accepter une certaine restriction de nos libertés individuelles.	Total	66	31	3
	Partisans	81	17	2
	Opposants	39	57	4

Arguments contre la loi		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
La Suisse dispose déjà des moyens légaux nécessaires pour lutter contre le terrorisme.	Total	50	43	7
	Partisans	32	60	8
	Opposants	84	10	6
La nouvelle loi sur le renseignement permet une surveillance de masse non fondée sur des soupçons concrets.	Total	53	39	8
	Partisans	45	48	7
	Opposants	68	22	10
La nouvelle loi sur le renseignement est incompatible avec les droits fondamentaux.	Total	32	56	12
	Partisans	16	71	13
	Opposants	61	28	11

Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le dernier argument : 32% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 16% et 61% de tous les partisans et opposants) ont approuvé l'argument contre la loi selon lequel la nouvelle loi sur le renseignement n'est pas compatible avec les droits fondamentaux. Cet argument a été rejeté par 56% de tous les votants, alors que 12% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »).

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votations VOTO relative aux votations fédérales du 25 septembre 2016 réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et ZDA se sont partagé la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 27 septembre et le 14 octobre 2016. Le Centre d'études ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

Collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1575 personnes interrogées, parmi lesquelles 52% proviennent de Suisse alémanique (n=815), 27% de Suisse romande (n=429) et 21% du Tessin (n=330). L'enquête a duré en moyenne 23,7 minutes.

Tableau 0-1 : exploitation des adresses

	Nombre	En %	En % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	4903	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1639	33	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3264	67	100
Pas atteint (pas de contact)	785	16	24
Contact établi	2479	51	76
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	904	18	28
Total des entretiens	1575	32	48

Représentativité de l'échantillon

La représentativité socio-démographique de l'échantillon est garantie par le cadre d'échantillonnage et par le procédé de sélection de l'échantillon. Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées. Néanmoins, l'écart (24,5 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel³⁸. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +3,5 points de pourcentage pour l'initiative « Economie verte », à -4,2 points de pourcentage pour « AVSplus » et à +3,2 points de pourcentage pour la loi sur le renseignement.

Pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

Inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95% de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50% de oui et de 50% de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46,9% et 53,1% est de 95%. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine n^{ième} (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

³⁸ Le calcul des écarts repose sur les données effectives concernant la participation et la décision de vote.

Tableaux

Tableau 0-2 : participation à la votation du 25 septembre 2016 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	43	1575	
Sexe			V = ,03
Hommes	44	743	+/-3,6
Femmes	41	832	+/-3,3
Total	43	1575	
Age			V = ,30***
18 à 39 ans	27	351	+/-4,6
40 à 49 ans	35	256	+/-5,8
50 à 59 ans	44	335	+/-5,3
60 à 69 ans	64	264	+/-5,8
70 ans et plus	62	369	+/-4,9
Total	43	1575	
Revenu équivalent			V = ,13**
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	34	343	+/-5,0
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	44	355	+/-5,2
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	44	309	+/-5,5
4 ^e quartile (> CHF 6300)	53	330	+/-5,4
Total	43	1337	
Niveau de formation			V = ,09*
Sans formation post-obligatoire	35	196	+/-6,7
Formation professionnelle initiale/apprentissage	41	629	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	44	335	+/-5,3
Haute école spécialisée/université/EPF	49	375	+/-5,1
Total	43	1535	
Statut professionnel			V = ,26***
Indépendant-e	41	128	+/-8,5
Employé-e	37	683	+/-3,6
Autres personnes actives	39	39	+/-15,3
Personne inactive en formation	31	74	+/-10,5
Personne inactive à la retraite	65	485	+/-4,2
Femme/homme au foyer	35	94	+/-9,6
Autres personnes inactives	22	68	+/-9,8
Total	43	1571	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,08
Tout à gauche (0-2)	51	98	+/- 9,9
Gauche (3,4)	45	289	+/- 5,7
Centre (5)	39	556	+/- 4,1
Droite (6,7)	44	351	+/- 5,2
Tout à droite (8-10)	49	175	+/- 7,4
Total	43	1469	
Sympathie politique			V = ,21***
PLR	58	276	+/-5,8
PDC	55	144	+/-8,1
PS	43	289	+/-5,7
UDC	41	246	+/-6,1
PVL	49	57	+/-13
Les Verts	51	86	+/-10,6
Autre parti	40	124	+/-8,6
Aucun parti	28	353	+/-4,7
Total	43	1575	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = ,08*
Très faible à moyenne (0-5)	36	333	+/-5,2
Elevée (6,7)	46	522	+/-4,3
Très élevée (8-10)	44	697	+/-3,7
Total	43	1552	
Intérêt politique			V = ,39***
Pas du tout intéressé-e	8	105	+/- 5,3
Plutôt pas intéressé-e	22	341	+/- 4,4
Plutôt intéressé-e	50	834	+/- 3,4
Très intéressé-e	71	292	+/- 5,2
Total	43	1572	

Tableau 0-3 : comportement de vote concernant l'initiative « Economie verte » en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	36	927	
Sexe			V = ,04
Hommes	35	470	+/-4,3
Femmes	38	457	+/-4,5
Total	36	927	
Age			V = ,19***
18 à 39 ans	51	151	+/-8,0
40 à 49 ans	38	140	+/-8,0
50 à 59 ans	34	191	+/-6,7
60 à 69 ans	40	193	+/-6,9
70 ans et plus	24	252	+/-5,3
Total	36	927	
Revenu équivalent			V = ,07
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	30	170	+/-6,9
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	40	208	+/-6,7
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	38	198	+/-6,8
4 ^e quartile (> CHF 6300)	37	228	+/-6,3
Total	36	804	
Niveau de formation (diplôme)			V = ,17***
Sans formation post-obligatoire	27	91	+/-9,1
Formation professionnelle de base/apprentissage	34	350	+/-5,0
Maturité/formation professionnelle supérieure	30	206	+/-6,3
Haute école spécialisée/université/EPF	48	256	+/-6,1
Total	36	903	
Statut professionnel			V = ,21***
Indépendant-e	23	75	+/-9,5
Employé-e	43	367	+/-5,1
Autres personnes actives	23	20	+/-18,4
Personne inactive en formation	65	33	+/-16,3
Personne inactive à la retraite	30	350	+/-4,8
Femme/homme au foyer	27	50	+/-12,3
Autres personnes inactives	63	30	+/-17,3
Total	36	925	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,44***
Tout à gauche (0-2)	84	69	+/-8,6
Gauche (3,4)	62	193	+/-6,8
Centre (5)	30	297	+/-5,2
Droite (6,7)	18	217	+/-5,1
Tout à droite (8-10)	19	108	+/-7,4
Total	36	884	
Sympathie politique			V = ,50***
PLR	11	190	+/-4,4
PDC	22	92	+/-8,5
PS	63	184	+/-7,0
UDC	12	142	+/-5,3
PVL	63	42	+/-14,6
Les Verts	87	57	+/-8,7
Autre parti	47	70	+/-11,7
Aucun parti	43	150	+/-7,9
Total	36	927	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = ,05
Très faible à moyenne (0-5)	41	170	+/-7,4
Elevée (6,7)	34	322	+/-5,2
Très élevée (8-10)	36	427	+/-4,6
Total	36	919	
Intérêt politique			V = ,09
Pas du tout intéressé-e	30	14	+/-24
Plutôt pas intéressé-e	27	117	+/-8,0
Plutôt intéressé-e	36	551	+/-4,0
Très intéressé-e	40	242	+/-6,2
Total	36	924	

Tableau 0-4 : comportement de vote concernant l'initiative « AVSplus » en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Caractéristiques	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	40,5	1001	
Sexe			V = ,09*
Homme	45	489	+/-4,4
Femme	36	512	+/-4,2
Total	40.5	1001	
Age			V= ,15***
18 à 39 ans	33	157	+/-7,4
40 à 49 ans	37	143	+/-7,9
50 à 59 ans	37	207	+/-6,6
60 à 69 ans	54	209	+/-6,8
70 ans et plus	40	285	+/-5,7
Total	40.5	1001	
Revenu équivalent			V = ,16***
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	42	192	+/-7,0
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	54	225	+/-6,5
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	40	211	+/-6,6
4 ^e quartile (> CHF 6300)	34	240	+/-6,0
Total	40.5	868	
Niveau de formation			V = ,06
Sans formation post-obligatoire	41	101	+/-9,6
Formation professionnelle initiale/apprentissage	42	390	+/-4,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	43	218	+/-6,6
Haute école spécialisée/université/EPF	36	265	+/-5,8
Total	40.5	974	
Statut professionnel			V = ,18**
Indépendant-e	43	81	+/-10,8
Employé-e	37	397	+/-4,7
Autres personnes actives	8	22	+/-11,3
Personne inactive en formation	36	33	+/-16,4
Personne inactive à la retraite	46	380	+/-5,0
Femme/homme au foyer	25	58	+/-11,1
Autres personnes inactives	66	28	+/-17,5
Total	40.5	999	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = ,31***
Tout à gauche (0-2)	78	69	+/-9,8
Gauche (3,4)	57	198	+/-6,9
Centre (5)	36	334	+/-5,1
Droite (6,7)	26	231	+/-8,3
Tout à droite (8-10)	31	119	+/-5,2
Total	40.5	951	
Sympathie politique			V = ,38***
PLR	18	211	+/-5,2
PDC	26	104	+/-8,4
PS	71	195	+/-6,4
UDC	34	157	+/-7,4
PVL	28	42	+/-13,6
Les Verts	62	58	+/-12,5
Autre parti	40	77	+/-10,9
Aucun parti	48	157	+/-7,8
Total	40.5	1001	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = ,07
Très faible à moyenne (0-5)	45	186	+/-7,1
Elevée (6,7)	43	348	+/-5,2
Très élevée (8-10)	37	460	+/-4,4
Total	40.5	994	
Intérêt politique			V = ,11
Pas du tout intéressé-e	12	20	+/-14,2
Plutôt pas intéressé-e	32	141	+/-7,7
Plutôt intéressé-e	40	592	+/-3,9
Très intéressé-e	46	245	+/-6,2
Total	40.5	998	

Tableau 0-5 : comportement de vote concernant la loi sur le renseignement en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Caractéristiques	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	65	917	
Sexe			V = ,03
Hommes	64	477	+/-4,3
Femmes	67	440	+/-4,4
Total	65	917	
Age			V= ,22***
18 à 39 ans	49	151	+/-8,0
40 à 49 ans	65	137	+/-8,0
50 à 59 ans	59	188	+/-7,0
60 à 69 ans	69	190	+/-6,6
70 ans et plus	79	251	+/-5,0
Total	65	917	
Revenu équivalent			V = ,04
1 ^{er} quartile (< CHF 3200)	65	162	+/-7,3
2 ^e quartile (CHF 3200 – 4599)	67	206	+/-6,4
3 ^e quartile (CHF 4600 – 6300)	69	199	+/-6,4
4 ^e quartile (> CHF 6300)	65	228	+/-6,2
Total	65	795	
Niveau de formation			V = ,09
Sans formation post-obligatoire	61	88	+/-10,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	62	344	+/-5,2
Maturité/formation professionnelle supérieure	73	208	+/-6,6
Haute école spécialisée/université/EPF	64	251	+/-5,5
Total	65	891	
Statut professionnel			V = ,23***
Indépendant-e	71	72	+/-10,5
Employé-e	62	366	+/-5,0
Autres personnes actives	25	20	+/-19,0
Personne inactive en formation	48	34	+/-16,8
Personne inactive à la retraite	75	348	+/-4,5
Femme/homme au foyer	55	48	+/-14,1
Autres personnes inactives	32	27	+/-17,6
Total	65	915	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V= ,22***
Tout à gauche (0-2)	33	63	+/-11,6
Gauche (3,4)	60	185	+/-7,1
Centre (5)	68	293	+/-5,3
Droite (6,7)	72	225	+/-5,9
Tout à droite (8-10)	74	111	+/-8,2
Total	65	877	
Sympathie politique			V = ,25***
PLR	75	194	+/-6,1
PDC	86	89	+/-7,2
PS	57	179	+/-7,3
UDC	73	149	+/-7,1
PVL	66	41	+/-14,5
Les Verts	39	51	+/-13,4
Autre parti	62	65	+/-11,8
Aucun parti	52	149	+/-8,0
Total	65	917	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = ,16***
Très faible à moyenne (0-5)	51	164	+/-7,6
Elevée (6,7)	65	318	+/-5,2
Très élevée (8-10)	72	429	+/-4,2
Total	65	911	
Intérêt politique			V = ,39***
Pas du tout intéressé-e	32	9	+/-30,5
Plutôt pas intéressé-e	49	113	+/-9,2
Plutôt intéressé-e	67	554	+/-3,9
Très intéressé-e	70	238	+/-5,8
Total	65	917	